

2023

**NOTRE MÉTROPOLE
LE RAPPORT ANNUEL
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**LE
HAVRE
SEINE**
MÉTROPÔLE

édito

En 2023, Le Havre Seine Métropole a poursuivi son action en faveur de la transition écologique et énergétique. En arrêtant son projet de Plan climat air énergie territorial (PCAET) le 1^{er} juin, elle s'engage à agir maintenant pour préparer demain.

Agir maintenant, c'est d'abord s'appliquer à diminuer nos dépenses d'énergie : le plan de sobriété énergétique, mis en œuvre dans tous les bâtiments publics depuis l'automne 2022, a permis de réduire de 6,5% de nos consommations notamment en rationalisant nos usages.

La collectivité a également engagé des mesures à destination des habitants en développant des mobilités douces et décarbonées, en incitant à la réduction des déchets et au recyclage, en améliorant les conseils et les aides dispensés par la plateforme de la rénovation énergétique dédiée aux ménages.

La Communauté urbaine a par ailleurs continué ses actions en matière de transition énergétique, en poursuivant la décarbonation de son réseau de chaleur et en accompagnant les communes dans leurs projets de production d'énergie renouvelable.

Conduire une politique lucide en matière de transition écologique, c'est aussi reconnaître que le changement climatique est déjà en cours et qu'il nous impose des adaptations majeures. Tel est le sens des actions menées pour préparer l'avenir, anticiper les évolutions liées au climat et accroître la résilience de notre territoire.

Pour cela, Le Havre Seine Métropole fait le choix de solutions efficaces et durables. Adopté en 2023, le Plan nature et biodiversité prévoit tout à la fois des mesures concrètes de préservation des espaces naturels et des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge. S'assurer de la résilience de nos activités nous impose aussi de prendre en compte les effets à plus ou moins long terme du dérèglement climatique. Cet impératif a guidé, durant toute l'année, les travaux d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, en privilégiant la sobriété foncière et la préservation de la biodiversité.

Enfin, Le Havre Seine Métropole poursuit son Projet alimentaire et agricole territorial qui accompagne le secteur agricole dans sa transformation vers un modèle plus vertueux, à l'impact environnemental réduit, capable d'alimenter nos cantines en produits locaux, de meilleure qualité.

Toutes ces actions doivent nous permettre de prendre notre part dans l'effort national de transition écologique, énergétique et industrielle. L'action de notre collectivité en faveur du développement durable est indissociable de son ambition d'améliorer, chaque jour, la qualité de vie des habitants du territoire.

Édouard PHILIPPE

Président Le Havre Seine Métropole

sommaire

Notre territoire

6

Accélérer la transition énergétique

13

UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE GLOBALE :
LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL 14

LES OUTILS DE RÉDUCTION
DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE 19

LA PROGRESSION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES 22

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE L'HABITAT 26

LES TRANSPORTS EN COMMUN
ET LES MOBILITÉS DOUCES 30

Réduire les inégalités

35

LE DYNAMISME SPORTIF
ET CULTUREL 36

LA POLITIQUE DE LA VILLE 42

LA SANTÉ 46

LE PROJET ALIMENTAIRE
ET AGRICOLE TERRITORIAL
(PAAT) 50

Agir pour l'environnement

57

LA GESTION ET LA RESTAURATION
DES MILIEUX AQUATIQUES 58

LA PROTECTION DES RESSOURCES
EN EAU 60

LE PLAN NATURE ET BIODIVERSITÉ 64

LA PRÉVENTION ET LA GESTION
DES RISQUES MAJEURS 68

FAVORISER UNE APPROCHE
TRANSVERSALE DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE 70

Aménager un territoire durable

73

ACCUEILLIR L'AVENIR,
PRÉSERVER L'ESPACE 74

LES GRANDS PROJETS
D'URBANISME 78

Conjuguer transition économique et transition écologique

83

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE
ET TERRITORIALE 84

LA PRÉVENTION ET LA GESTION
DES DÉCHETS 88

LES INVESTISSEMENTS ET LES
TECHNOLOGIES AU SERVICE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 92

Notre territoire

CONSTITUÉ À L'ÉCHELLE DE LA POINTE DE CAUX,
LE TERRITOIRE CULTIVE UNE IDENTITÉ FORTE :
À LA FOIS MARITIME, FLUVIALE ET TERRESTRE.

LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE : UN TERRITOIRE PLURIEL

Le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole réunit 54 communes et compte près de 270 000 habitants. Il se caractérise par une grande diversité d'espaces. À la fois maritime, fluvial et terrestre, il voit en effet cohabiter une variété de reliefs et d'environnements : la mer, les falaises, la plaine alluviale, le plateau et les zones urbaines. Cette richesse géographique permet au Havre Seine Métropole d'être une grande métropole attractive.

Ouvert sur l'une des mers les plus fréquentées du globe et porte d'entrée vers Paris et l'île de France, Le Havre Seine Métropole est un territoire stratégique. Il occupe la première place pour le commerce international.

Le territoire constitue une place portuaire et industrielle de premier plan, essentielle à l'économie du pays. Le territoire est également un espace agricole majeur. L'agriculture est principalement orientée vers la polyculture et l'élevage, tandis que la culture maraîchère se développe.

Le Havre Seine Métropole, grâce à ses atouts remarquables, à la fois naturels, patrimoniaux, culturels, est également une destination touristique de premier plan.

Le campus d'envergure internationale, situé au cœur de la ville, accueille plus de 13 000 étudiants.

Le Havre Seine Métropole prend part à plusieurs programmes structurants : Le Havre, ville portuaire intelligente / Territoire d'Innovation de Grande Ambition et le Contrat de relance et de Transition écologique, qui visent à relever les grands défis liés à l'attractivité, la mobilité, la gestion responsable des espaces et à renforcer les transitions écologiques, énergétiques et industrielles.

UN ENGAGEMENT FORT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein du territoire, des politiques ambitieuses et structurantes ont été engagées ces dernières années, en particulier en matière d'énergie. Elles ne cessent de se déployer et de s'enrichir. Les enjeux de développement durable sont pleinement intégrés dans les politiques publiques portées par la Communauté urbaine et seront dans les années à venir nécessairement renforcés avec la mise en œuvre de deux documents stratégiques pour le territoire : le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le Plan local d'urbanisme intercommunal est actuellement en cours d'élaboration. Il fait l'objet de rencontres entre les élus et les habitants du territoire. Des ateliers de concertation ont été organisés pour recueillir les avis. Par ailleurs, un diagnostic agricole a été élaboré. La stratégie foncière a été définie de manière concertée avec les maires, identifiant les zones à enjeux forts qui sont à préserver, en tenant compte des objectifs de «Zéro Artificialisation Nette» prévus par la loi Climat et Résilience. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui fixe la politique territoriale à long terme, a été adopté par le conseil communautaire en juillet 2023.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), commun avec la Métropole Rouen Normandie, signé le 19 juin 2021 avec l'État et couvrant la période 2021-2026, témoigne d'un engagement fort et permanent de la part de la Communauté urbaine en matière de transition écologique et de l'ambition partagée des deux territoires en faveur du développement durable.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Le développement durable nécessite une vision globale et transversale des projets et des actions, il doit s'inscrire dans l'ensemble des composantes économique, sociale, environnementale et de gouvernance. Les politiques publiques intègrent dès leur conception la question du développement durable.

La Communauté urbaine déploie ses actions autour de plusieurs axes qui irriguent l'ensemble de ses compétences, afin de façonner pour l'avenir un territoire sain et durable, et un cadre de vie de qualité, pour tous :

- Transition énergétique
- Réduction des inégalités
- Protection de l'environnement
- Économie circulaire et modes de consommation et de production.



NOTRE TERRITOIRE EN CHIFFRES

54

COMMUNES

265 937

HABITANTS

49 500 ha

DE SUPERFICIE TOTALE

540 habitants

AU KM²

**UN TERRITOIRE AGRICOLE
DYNAMIQUE**

469

EXPLOITATIONS
AGRICOLES

63 %

DE LA PRODUCTION
DE LIN FRANÇAIS

655 ha

DE SURFACE
EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

UNE DESTINATION TOURISTIQUE
RECHERCHÉE

65 km
DE LITTORAL

2,4 millions
DE TOURISTES PAR AN

436 609
CROISIÉRISTES PAR AN

3 766
RÉSIDENCES SECONDAIRES

2 266
CHAMBRES D'HÔTEL

UNE ÉCONOMIE
TOURNÉE VERS LA MER

1^{er}

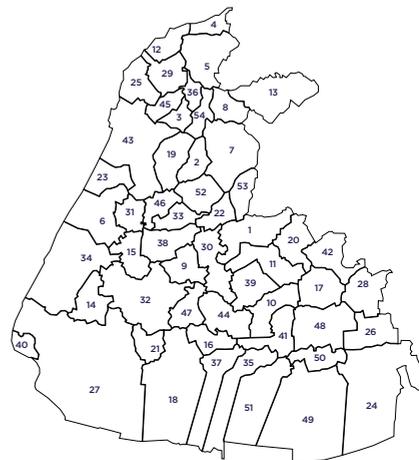
PORT FRANÇAIS
POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

32 000
EMPLOIS GÉNÉRÉS

81,3 millions
de tonnes
DE TRAFIC

2,6 millions
D'ÉQUIVALENT VINGT PIEDS
POUR LE TRAFIC DE CONTENEURS





54 COMMUNES

- | | | |
|---|---|--|
| 1 ANGERVILLE-L'ORCHER
1405 habitants | 19 GONNEVILLE-LA-MALLET
1371 habitants | 37 ROGERVILLE
1574 habitants |
| 2 ANGESQUEVILLE-L'ESNEVAL
648 habitants | 20 GRAIMBOUVILLE
615 habitants | 38 ROLLEVILLE
1186 habitants |
| 3 BEAUREPAIRE
492 habitants | 21 HARFLEUR
8349 habitants | 39 SAINNEVILLE-SUR-SEINE
850 habitants |
| 4 BÉNOUVILLE
189 habitants | 22 HERMEVILLE
355 habitants | 40 SAINTE-ADRESSE
7317 habitants |
| 5 BORDEAUX-SAINT-CLAIR
651 habitants | 23 HEUQUEVILLE
715 habitants | 41 SAINT-AUBIN-ROUTOT
1917 habitants |
| 6 CAUVILLE-SUR-MER
1594 habitants | 24 LA CERLANGUE
1276 habitants | 42 SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE
652 habitants |
| 7 CRIQUETOT-L'ESNEVAL
2562 habitants | 25 LA POTERIE-CAP-D'ANTIFER
453 habitants | 43 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL
1844 habitants |
| 8 CUVERVILLE-EN-CAUX
345 habitants | 26 LA REMUÉE
1277 habitants | 44 SAINT-LAURENT-DE-BRÉVEDENT
1491 habitants |
| 9 ÉPOUVILLE
2654 habitants | 27 LE HAVRE
168290 habitants | 45 SAINTE-MARIE-AU-BOSC
364 habitants |
| 10 ÉPRETOT
776 habitants | 28 LES TROIS-PIERRES
769 habitants | 46 SAINT-MARTIN-DU-BEC
629 habitants |
| 11 ÉTAINHUS
1205 habitants | 29 LE TILLEUL
687 habitants | 47 SAINT-MARTIN-DU-MANOIR
1469 habitants |
| 12 ÉTRETAT
1237 habitants | 30 MANÉGLISE
1228 habitants | 48 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC
4259 habitants |
| 13 FONGUEUSEMARE
185 habitants | 31 MANNEVILLETTÉ
892 habitants | 49 SAINT-VIGOR-D'YMONVILLE
1137 habitants |
| 14 FONTAINE-LA-MALLET
2633 habitants | 32 MONTIVILLIERS
15470 habitants | 50 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL
691 habitants |
| 15 FONTENAY
1521 habitants | 33 NOTRE-DAME-DU-BEC
453 habitants | 51 SANDOUVILLE
797 habitants |
| 16 GAINNEVILLE
2526 habitants | 34 OCTEVILLE-SUR-MER
6018 habitants | 52 TURRETOT
1462 habitants |
| 17 GOMMERVILLE
729 habitants | 35 OUDALLE
417 habitants | 53 VERGETOT
447 habitants |
| 18 GONFREVILLE-L'ORCHER
9124 habitants | 36 PIERREFIQUES
135 habitants | 54 VILLAINVILLE
286 habitants |

Accélérer la transition énergétique

UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE GLOBALE : LE PLAN
CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

LES OUTILS DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS
D'ÉNERGIE

LA PROGRESSION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES MOBILITÉS
DOUCES



UNE AMBITION ÉCOLOGIQUE GLOBALE : LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification qui prend en compte l'ensemble des enjeux climat-air-énergie du territoire à travers la mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du territoire, s'articulant autour de cinq enjeux majeurs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La sobriété et l'efficacité énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- L'adaptation au changement climatique
- L'amélioration de la qualité de l'air.

Obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce document comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation environnementale. Prenant en compte tous les secteurs ayant un impact sur le climat, l'air et l'énergie, ce plan comprend des actions fortes dans les domaines relevant de la compétence de la Communauté urbaine et des communes qui la composent, mais il s'appuie également sur l'engagement des acteurs du territoire, dont dépend, en grande partie, l'atteinte des objectifs. Le PCAET s'inscrit par ailleurs dans l'architecture globale des documents straté-



giques élaborés par la Communauté urbaine et garantit la cohérence des actions menées à cette échelle au regard des enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. Ainsi, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le Plan de mobilité devront prendre en compte le PCAET et constitueront un outil majeur de sa mise en œuvre.



Le PCAET vise à façonner un territoire durable et de qualité pour tous les habitants des 54 communes qui le composent. En juin 2023, le Conseil communautaire a adopté un projet articulé autour de cinq axes stratégiques :

Axe 1. Rendre le bâti performant en matière d'énergie carbone

Axe 2. Décarboner nos mobilités

Axe 3. Accélérer la production d'énergies renouvelables et de récupération

Axe 4. Anticiper et adapter le territoire au climat futur

Axe 5. Accompagner la transition vers l'économie circulaire et bas-carbone.

Le projet de PCAET Le Havre Seine Métropole 2024-2029 s'inscrit dans la dynamique de planification écologique engagée par l'État en 2023. La projection ambitieuse mais réaliste en termes de réduction des consommations énergétiques (-24% à l'horizon 2040 par rapport à 2019) induit une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine énergétique sur le territoire d'ici 2040. Le plan décline ces objectifs de réduction par secteur, l'industrie étant le premier contributeur, suivie par le secteur résidentiel et le secteur tertiaire (axe 1) et par celui des transports (axe 2).

Le PCAET a vocation à multiplier par quatre la production d'énergies renouvelables et récupérables à l'horizon 2040 afin de promouvoir un mix énergétique diversifié (axe 3). Outre le déploiement substantiel du photovoltaïque et l'utilisation accrue de la chaleur de récupération (chaleur fatale), le projet inclut une valorisation raisonnée de la biomasse.

La séquestration du carbone est un objectif complémentaire à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, obtenue grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique des procédés. Il s'agit de préserver et renforcer les puits naturels de carbone d'une part et de développer les puits technologiques de carbone d'autre part.

Le PCAET ne cherche pas seulement à atténuer les effets du changement climatique, il définit également des mesures d'adaptation face à l'évolution du climat (axe 4). Ces mesures se présentent essentiellement sous la forme de solutions fondées sur la nature (plantation, végétalisation, protection de la ressource en eau et amélioration de sa qualité, soutien aux pratiques agricoles durables...) et contribuent à renforcer la trame verte et bleue du territoire. La concrétisation de ces objectifs nécessite un engagement fort et une action significative de la part de l'ensemble des acteurs locaux (axe 5).

Révisable tous les 6 ans, le PCAET fera l'objet d'évaluations intermédiaires qui permettront d'en mesurer l'efficacité et de mettre en œuvre des actions correctives si nécessaire.

FOCUS SUR

Le processus d'adoption du PCAET

- Adopté par le Conseil communautaire le 1^{er} juin 2023, le projet de PCAET a été transmis pour avis à la Région Normandie, à la préfecture de région et à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe).
- Ces trois avis ont permis à la Communauté urbaine de compléter les documents composant le PCAET, en précisant les actions déjà engagées par la collectivité (extension du réseau du tramway, promotion des mobilités douces, travail en cours avec les agriculteurs autour des bassins d'alimentation de captage pour préserver la qualité de la ressource en eau, prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme), en explicitant l'articulation entre la stratégie et les mesures opérationnelles du plan d'actions et en détaillant le dispositif de suivi de sa mise en œuvre.
- Organisée du 1^{er} au 31 mars 2024, la consultation publique a permis d'informer les habitants sur le contenu du PCAET et de recueillir leurs avis sur les actions envisagées. En parallèle, le Conseil de développement (CODEV) a travaillé plus particulièrement sur l'acceptabilité sociale du PCAET et des mesures qui s'y rattachent ainsi que sur les conditions nécessaires à une mise en œuvre efficace.
- Une fois les trois avis institutionnels, l'avis du CODEV et la consultation publique pris en compte, la version finale du PCAET sera soumise au vote du Conseil communautaire prévu le 13 juin 2024.

En 2023, la Communauté urbaine a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires et climat » porté par la Région Normandie et l'ADEME. Pendant deux ans, elle bénéficiera d'un accompagnement financier et technique afin d'élaborer une stratégie renforcée sur le volet adaptation au changement climatique du PCAET permettant notamment aux élus du territoire d'être formés à ces enjeux.



LES OUTILS DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

L'énergie est un axe historique de la politique de développement durable de la Communauté urbaine. Dès le premier Plan climat territorial (PCT) adopté en 2012, les acteurs territoriaux se sont engagés dans la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans un souci d'exemplarité, la collectivité a initié la mise en place de deux outils essentiels à la transition énergétique du territoire :

- Un conseil en énergie visant à accompagner les communes
- Le label Climat-Air-Énergie (ex-label Cit'ergie)



LE CONSEIL EN ÉNERGIE AUPRÈS DES COMMUNES

Le Havre Seine Métropole met un service de conseil en énergie à disposition des communes rurales de moins de 5 000 habitants (soit 48 communes sur 54) afin d'accompagner l'ensemble de leurs démarches en matière de maîtrise énergétique. Ce dispositif permet de les aider à réduire leurs consommations et leurs factures grâce à un conseiller dédié. Sa mission consiste à dresser des bilans de consommation, établir des préconisations d'action et déterminer les gisements potentiels d'économies d'énergie sur l'ensemble du patrimoine communal. Le conseiller accompagne les

communes dans la mise en œuvre du décret tertiaire (voir Focus). Depuis la création du service en 2015, 36 communes ont sollicité le conseiller en énergie et 24 ont été accompagnées dans leur transition énergétique avec le suivi annuel de leurs consommations et factures d'énergie.

En 2023, la Communauté urbaine a été lauréate de l'appel à projet « Fonds CHÊNE 2 » porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) aux côtés de trois communes du territoire. Le Havre Seine Métropole pourra ainsi bénéficier d'un accompagnement financier pour se doter d'un outil numérique performant de suivi des consommations des bâtiments publics.

LABEL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE ET PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Le label Climat-Air-Énergie s'adresse aux collectivités qui souhaitent faire reconnaître la qualité de leur politique Climat-Air-Énergie. Attribué pour quatre ans, il récompense le processus de management et les actions mises en place. Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique et valoriser leurs politiques publiques en la matière, les labels Climat-Air-Énergie et Économie circulaire (ECi) ont été regroupés dans le programme Territoire engagé pour la transition écologique, qui s'appuie sur un processus d'amélioration continue.

Depuis 2018, la Communauté urbaine est labellisée CAP Cit'ergie (premier niveau de l'ex-labellisation Cit'ergie) en récompense de ses dix années d'engagement en faveur de la transition énergétique et de la formalisation d'un programme d'actions. 2022 et 2023 ont permis de finaliser l'état des lieux des actions entreprises en vue d'une labellisation de niveau

supérieur en 2024. Dans un esprit de cohérence, le processus de labellisation a été planifié selon le même calendrier que celui de l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) dont les diagnostics ont été réalisés de manière concomitante. Ces derniers ont ainsi permis d'alimenter l'état des lieux et de compléter les entretiens des douze directions entrepris en 2021 et 2022, notamment en matière d'indicateurs (émissions de gaz à effet de serre, consommations d'énergie). Le programme d'actions, construit en complémentarité avec le PCAET en 2023, permettra de viser une labellisation en 2024.

CHIFFRE CLÉ 2023

18 COMMUNES
CONSEILLÉES OU ACCOMPAGNÉES
DANS LEUR SUIVI ÉNERGÉTIQUE

PERSPECTIVES 2024 ET +

En 2024, le conseiller en Énergie auprès des communes accompagnera trois communes dans le cadre du fonds CHENE, pour leur permettre de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur bâtiments publics.

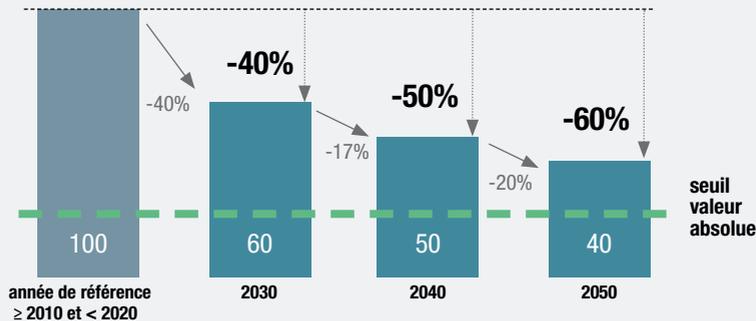
Le nouvel outil numérique de suivi des consommations dont se dote la Communauté urbaine permettra de renforcer et d'approfondir le conseil auprès des communes. Il s'agira par ailleurs de proposer aux communes de bénéficier de retours d'expérience, sur le territoire ou hors du territoire, par la mise en place de visites d'initiatives communales exemplaires, et ainsi, de disposer de temps d'échanges dédiés à la transition énergétique des bâtiments publics.

FOCUS SUR

Le décret tertiaire

Le dispositif Éco énergie tertiaire (EET) est une obligation réglementaire engageant à la sobriété énergétique les propriétaires de bâtiments tertiaires d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m². Les objectifs sont progressifs et peuvent être atteints selon deux modalités alternatives :

- réduction progressive de la consommation d'énergie (par rapport à une année de référence) :
 - 40% en 2030
 - 50% en 2040
 - 60% en 2050
- atteinte de l'objectif en valeur absolue



Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments : elles concernent également la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers...



LA PROGRESSION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CHIFFRES CLÉS

SUR LA PÉRIODE 2021-2022,
45 BÂTIMENTS
ONT ÉTÉ RACCORDÉS AUX RÉSEAUX
DE CHALEUR

SUR LA PÉRIODE 2023-2025,
200 BÂTIMENTS
SUPPLÉMENTAIRES SERONT
RACCORDÉS

L'EXTENSION DES RÉSEAUX DE CHALEUR RENOUVELABLE

Le Havre Seine Métropole est responsable de l'aménagement, l'entretien et la gestion de trois réseaux de chaleur sur son territoire, ceux du Mont-Gaillard, du Havre Sud et de Gonfreville l'Orcher. Ces derniers sont exploités par délégation de service public. Un investissement de plus de 150 M€ a été engagé pour raccorder, au cours de la période 2021-2025, plus de 300 bâtiments collectifs privés et publics à une source de chaleur renouvelable issue de la biomasse et de la récupération de chaleur industrielle.



L'objectif est de fournir de l'énergie renouvelable, à des tarifs attractifs, à la moitié des logements de la ville du Havre ainsi qu'à de nombreux bâtiments publics. À l'issue des contrats de délégation de service public, cette démarche doit permettre une réduction significative de l'empreinte carbone du territoire en évitant l'émission d'environ un million de tonnes de CO₂ et en assurant la maîtrise des factures énergétiques des abonnés aux réseaux. Leur extension constitue donc une avancée importante vers l'objectif de neutralité carbone, à atteindre d'ici 2050 sur le territoire.

LA PERFORMANCE ACCRUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Signé fin 2018 avec la société CRAM pour une durée de dix ans, le marché public global de performance (MPGP) cible deux objectifs majeurs : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments et l'amélioration du confort de leurs occupants. Le Havre Seine Métropole est associé à la Ville du Havre, au Centre communal d'action sociale (CCAS), à la SPL des Docks et à la commune d'Octeville-sur-Mer pour la réalisation de ce marché. Ce dernier couvre l'exploitation du chauffage, la maintenance des installations et la réalisation des travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs chiffrés de performance. Dix bâtiments communautaires et 156 bâtiments municipaux sont concernés par ces travaux.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Créée en mars 2023, la SEM Axe Seine énergies renouvelables (ASER) regroupe quatre collectivités (la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, la Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropole) et deux actionnaires : la Banque des territoires et Énergie Partagée Investissement. La SEM ASER contribue à accélérer le développement des projets d'énergies renouvelables des seize intercommunalités membres de l'Entente Axe Seine en soutenant leur développement et leur financement.

Dans le cadre de la loi APER, Le Havre Seine Métropole a accompagné les communes dans la définition sur le territoire des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable. 37 communes ont assisté aux ateliers. Le travail se poursuivra en 2024 afin de concrétiser la mise en œuvre des projets.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

En juin 2023, Le Havre Seine Métropole a arrêté un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) afin qu'il soit soumis, pour avis, aux instances étatiques et locales de validation. Dans ce cadre, le Schéma directeur des énergies (SDE) ambitionne pour 2040 :

- une baisse de 24% de la consommation énergétique du territoire (par rapport à 2019)
- une augmentation de 332% de la production locale d'énergie renouvelable (par rapport à 2019).

Pour ce faire, un programme d'actions sera mis en œuvre sur l'ensemble des secteurs concernés (tertiaire, mobilité, industrie, habitat).

LA VALIDATION DU PPI ENEDIS SUR LA PÉRIODE 2023-2026

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) d'Enedis pour la période 2023-2026 a été avalisé par la signature d'une convention de « transition énergétique » permettant de travailler conjointement sur les projets de transition. Cette convention couvre plusieurs thématiques comme la mise à disposition des données liées à la transition énergétique, le développement et la planification de la production d'électricité renouvelable et de la mobilité électrique ainsi que la lutte contre la précarité énergétique.



CHIFFRES CLÉS 2023

UNE ÉCONOMIE DE 40% DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

A ÉTÉ RÉALISÉE SUR LE SITE DE L'HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE, GRÂCE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION.

SUR LE PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE, LES CONSOMMATIONS ONT AUSSI ÉTÉ RÉDUITES DE FAÇON SIGNIFICATIVE :

- CHAUFFAGE : **-13,4%** (-24,8% PRÉVU AU MARCHÉ POUR 2028)
- ÉLECTRICITÉ : **-5,3%** (-9,9% PRÉVU AU MARCHÉ)
- ÉLECTRICITÉ PISCINE : **-1,9%** (-16,2% PRÉVU AU MARCHÉ)
- EAU : **-6,9%** (-26% PRÉVU AU MARCHÉ)



PERSPECTIVES 2024 ET +

Initiée en 2023, la réalisation de diagnostics de performance énergétique (DPE) et d'audits énergétiques sur les parcs des bâtiments de la Ville du Havre et de la Communauté urbaine se poursuivra en 2024. Les résultats de ces audits permettront d'établir le programme d'actions de rénovation énergétique pour les années à venir. Les premiers projets photovoltaïques en ombrières seront mis en œuvre sur le territoire communautaire.

En parallèle, les premiers projets d'installations en autoconsommation collective seront déployés.

La déclinaison des actions du Schéma directeur des énergies et la validation finale du Plan climat-air-énergie territorial seront soumises à l'approbation du conseil communautaire.



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Depuis 2007, Le Havre Seine Métropole accompagne les projets de rénovation énergétique des habitants. Elle a mis en place, dès 2015, la Plateforme de la rénovation, précurseur des espaces conseils France Renov déployés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en 2022. Elle aide les demandeurs à améliorer la performance énergétique de leur logement, participant ainsi à la réduction de la consommation énergétique du territoire.

Depuis 2023, l'équipe de la Plateforme est labellisée « Mon accompagnateur Rénov' » par l'ANAH et « Conseil Habitat & Énergie » par la Région Normandie, l'enjeu étant de consolider ce service public, gratuit et indépendant, guichet unique pour les ménages du territoire.

UNE ASSISTANCE PERSONNALISÉE

Dotée de six conseillères et conseillers techniques, la Plateforme de la rénovation accompagne les ménages, les bailleurs privés et les copropriétés du territoire dans leurs projets de travaux.

Après une étude personnalisée de la situation, comprenant notamment une visite sur place et un audit énergétique, les techniciens préconisent les travaux les plus opportuns en fonction de la typologie du bâti. Les ménages bénéficient d'un suivi gratuit, impartial et indépendant de leur dossier sous la forme de conseils sur les travaux à réaliser et comprenant la vérification des devis, des factures et les visites de réception des travaux.



SORTIR DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Au sein de la Plateforme, un chargé de projet s'occupe plus précisément d'aider les ménages à sortir de la précarité énergétique, en lien avec le programme Territoires zéro exclusion énergétique porté par le collectif Stop Exclusion énergétique.

L'agent contacte les ménages repérés par le biais de données en open data sur leurs consommations en matière d'énergie et leur propose des solutions pour que leur logement ne soit plus une passoire énergétique.

Dans la première phase de cette expérimentation ambitieuse, cinq communes rurales de moins de 1 000 habitants situées dans le nord de la Communauté urbaine (Bénouville, Pierrefiques, Fongueusemare, Cuverville et Bordeaux-Saint-Clair), bénéficieront de l'accompagnement renforcé des ménages repérés. Dans une seconde phase, cinq autres communes seront retenues pour bénéficier du même dispositif.

UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Les plans de financement sont élaborés par les conseillères administratives de la Plateforme en fonction des préconisations techniques réalisées. Elles préparent aussi les demandes de subventions des ménages auprès des financeurs : l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté urbaine. Un agent dédié informe également les ménages sur les dispositifs de financement du reste à charge.

Depuis 2017, Le Havre Seine Métropole accompagne financièrement les copropriétés sur leurs projets de rénovation énergétique. En 2021, des financements nationaux ont vu le jour : les équipes de la Plateforme aident ces dernières à les obtenir.

L'AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES DES OPAH-RU

De manière complémentaire et coordonnée, des chargés d'opération mettent en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain sur le centre ancien du Havre et sur les centres anciens des communes d'Étretat, de Criquetot-l'Esneval, de Saint-Romain-de-Colbosc, de Harfleur, de Montivilliers, de Rolleville et d'Angerville-l'Orcher. Un accompagnement complet (administratif, technique, financier, social) et personnalisé est proposé aux propriétaires pour des réhabilitations d'ampleur de logements moyennement ou fortement dégradés, incluant systématiquement des travaux d'économie d'énergie.

SENSIBILISATION ET INFORMATION

La Plateforme de la rénovation mène des actions d'animation et de communication à destination des habitants du territoire afin de promouvoir son action et inciter les ménages à réaliser des travaux.

En 2023, des permanences chaque mercredi sur rendez-vous ont été organisées dans les Maisons France Service de la Communauté urbaine.

Plusieurs articles dans la presse locale ont permis de faire connaître le service (parutions dans le quotidien *Paris Normandie*, le magazine *Territoire*, les journaux municipaux de Montivilliers et de Gonfreville-l'Orcher et sur le site Internet de l'association AMORCE). En novembre, un forum sur l'habitat indigne a été organisé au château de Gromesnil réunissant quelque 80 participants sur plusieurs thématiques comme la sortie de la précarité énergétique.

CHIFFRES CLÉS 2023

1956
PREMIERS CONTACTS

137
RÉNOVATIONS DE LOGEMENTS
SUBVENTIONNÉES ÉNERGIE
(ANAH, RÉGION, DÉPARTEMENT,
CU)

373
RÉNOVATIONS DE LOGEMENTS
SUBVENTIONNÉES TOUTES
THÉMATIQUES CONFONDUES
(ÉNERGIE, AUTONOMIE,
DÉGRADATION)

PERSPECTIVES 2024 ET +

Le déploiement de « Mon Accompagnateur Rénov' » et les nouvelles aides de l'ANAH devraient inciter les particuliers à la rénovation performante et/ou globale.

Une action spécifique de communication va être mise en place dans le cadre des nouvelles missions « Mon Accompagnateur Rénov' » de la Plateforme de la rénovation.

Le partenariat avec les Maisons France Service va être renforcé afin d'offrir aux usagers un premier niveau d'information au sein de ces structures.

DEPUIS LA CRÉATION
DE LA PLATEFORME
DE LA RÉNOVATION
EN 2016

3 047 PROJETS DE PARTICULIERS
ACCOMPAGNÉS JUSQU'AUX
TRAVAUX DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE (CONSEILS FOURNIS
AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES)

17 192 LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS
DEPUIS LA CRÉATION DE LA
PLATEFORME

1 028 LOGEMENTS ONT BÉNÉFICIÉ
DU SOUTIEN FINANCIER DE LA
COLLECTIVITÉ À LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE





LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES MOBILITÉS DOUCES

La Communauté urbaine a fait le choix de développer des mobilités alternatives à l'automobile dans le but de réduire la consommation d'énergie carbonée et d'améliorer la qualité de l'air, tout en offrant des services de qualité aux habitants.

Dans ce contexte, l'essor du réseau de transports en commun et le développement des mobilités douces sont indispensables.

LES ACTIONS PHARES EN 2023

Le renouvellement de la DSP Transports urbains afin de développer un nouveau réseau anticipant l'extension du tramway.

Le renforcement de la flotte de bus électriques et roulant au GNV : la Communauté urbaine a lancé des marchés publics relatifs à l'acquisition de 54 véhicules alimentés au gaz naturel pour véhicules (GNV). Elle prévoit également l'achat de douze bus électriques d'ici à 2026, ce qui portera à 45 % la part de la flotte convertie, confirmant ainsi son engagement dans la transition énergétique en matière de transports publics.



Le développement du réseau cyclable et de l'offre de vélos à la location : depuis 2022, plus de 20 km de voies cyclables ont été aménagées. Parallèlement, la flotte de vélos à la location a été augmentée avec une offre complète de 2 517 vélos proposée par LiA :

- 712 vélos classiques : location gratuite
- 1 772 vélos à assistance électrique : 24€/mois
- 25 vélos pliants : 10€/mois
- 5 vélos tandem
- 3 vélos cargos

Ce service rencontre un grand succès auprès des habitants avec 8 608 locations en 2023.

Le soutien à la trottinette électrique : depuis 2021, Le Havre Seine Métropole a autorisé l'opérateur LIME à déployer un service de location de trottinettes électriques en libre-service dans le centre-ville du Havre. En 2022, ce déploiement s'est poursuivi, s'étendant notamment à la commune d'Octeville-sur-Mer. Aujourd'hui 1 080 trottinettes sont à la disposition des usagers. Depuis leur arrivée, 2 905 666 trajets ont été réalisés et une distance de 6 411 787 km a été parcourue (soit plus de 8 allers-retours Terre-Lune). Durant la saison estivale 2023, Le Havre a présenté un taux d'usage record, plaçant la ville en tête du classement mondial de LIME devant certaines mégapoles comme New York ou Dubaï.

Le trajet moyen d'un déplacement en trottinette est évalué à environ 2 km.

La facilitation des déplacements de loisirs : la Communauté urbaine multiplie la création, le balisage et l'entretien de 40 circuits de randonnée mixant des boucles de 4 à 16 km pour un total de 402 km de chemins à l'usage des randonneurs.

La mise en service de 131 bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'identification de nouvelles solutions de covoiturage sur le territoire : un schéma directeur a été réalisé pour définir les emplacements des futures aires de covoiturage.

L'élaboration par la Communauté urbaine d'un Plan de mobilité des entreprises destiné à accompagner les entreprises d'au moins 50 salariés dans la mise en place de mobilités douces.

CHIFFRES CLÉS 2023

22
RAMES DE TRAMWAY

24 330 823
VOYAGES EN TRANSPORTS
EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE
(HORS TRAJETS SCOLAIRES)

9 499 223 KM
PARCOURUS SUR LE TERRITOIRE

1 080
TROTINETTES
EN LIBRE-SERVICE

1 392 640
TRAJETS EN TROTINETTE
ÉLECTRIQUE

180 KM
DE PISTES CYCLABLES

2 517
VÉLOS À LA LOCATION

8 608
LOCATIONS DE VÉLOS

131
BORNES POUR VÉHICULES
ÉLECTRIQUES

PERSPECTIVES 2024 ET +

Pistes cyclables : pour accompagner le développement de l'usage du vélo, la Communauté urbaine s'est engagée, lors de la présentation du Plan vélo en mars 2022, à réaliser 265 km d'itinéraires cyclables (dont 100 km en site propre et 165 km en mixité) pour atteindre un total de 450 km sur l'ensemble du territoire d'ici à 2030. La programmation 2024-2026 prévoit la création de 20 km d'itinéraires en site propre et de 50 km d'itinéraires en mixité (jalonnement), ce qui permettrait d'atteindre 26 % des objectifs fixés en matière d'infrastructures cyclables. De nombreux projets figurant initialement dans la phase 1 devront être reportés en phase 2 voire questionnés au regard de leur faisabilité tels ceux de la rue Félix Faure ou de la rue Louis Brindeau, au Havre.



Bornes de recharge électrique : Le Havre Seine Métropole continuera de densifier le réseau de bornes de recharge électrique en milieu urbain. D'ici à 2025, la Communauté urbaine proposera 534 points de recharge sur son territoire afin d'inciter les citoyens à se doter d'un véhicule 100% électrique ou hybride. Pour accélérer le développement des bornes, elle a mis en place un schéma directeur pour les dix prochaines années, défini en concertation avec les élus et les acteurs.

Élaboration d'un Plan de mobilité pour les agents de la Communauté urbaine : prenant en compte la loi d'orientation des mobilités, un travail de concertation s'est engagé avec toutes les directions de la Communauté urbaine pour élaborer un nouveau Plan de mobilité de ses agents. L'objectif est de faire évoluer les parts modales des déplacements afin de les rendre plus vertueuses.

Études de préfiguration pour l'instauration d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) : différents scénarii (périmètre, catégories de véhicules) sont à l'étude.

Réduire les inégalités

LE DYNAMISME SPORTIF ET CULTUREL

LA POLITIQUE DE LA VILLE

LA SANTÉ

LE PROJET ALIMENTAIRE ET AGRICOLE TERRITORIAL
(PAAT)



Le Havre Seine Métropole croit à l'importance d'une offre sportive et culturelle partagée comme source de bien-être et d'épanouissement pour ses habitants, notamment en milieu rural.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'éducation artistique est au cœur des actions d'animation culturelle. Ceci est d'autant plus essentiel que le territoire comprend une majorité de communes rurales, où l'accès aux équipements culturels n'est pas aisé. La Communauté urbaine est également consciente de la nécessité d'introduire la pratique artistique auprès des jeunes, voire des très jeunes, afin de

stimuler leur imaginaire, développer leur sens critique et faciliter l'accès à la culture dans leur vie d'adulte.

Le contrat Culture territoire enfance jeunesse

Depuis 2010, Le Havre Seine Métropole travaille avec la Direction régionale des affaires culturelles et l'Éducation nationale à la mise en œuvre d'un programme d'actions en matière d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes, par le biais du contrat Culture territoire enfance jeunesse (CTEJ). Ce programme préconise l'intervention de compagnies artistiques auprès de jeunes de 0 à 25 ans, une restitution du projet créé pendant l'année et la participation de chaque groupe à une école du spectateur. Durant l'année scolaire 2022/2023, 1 149 jeunes issus de onze communes du terri-



toire ont ainsi pu bénéficier de 280 heures d'ateliers animés par des artistes professionnels au sein de quatorze parcours pluridisciplinaires organisés sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La culture pour tous et à tous les âges

Composante essentielle de la formation intellectuelle et sensible des enfants, le programme d'éducation artistique et culturelle s'adresse notamment aux tout-petits de 0 à 3 ans. En janvier 2023, les deux crèches communautaires ont accueilli Les Vibrants Défricheurs avec leur spectacle et atelier *Berce-plafond*. À la rentrée 2023, l'École de musique et de danse intercommunale a proposé deux créneaux de jardin musical avec des séances d'éveil destinées aux enfants de 3 à 4 ans. L'établissement

a également initié des dispositifs en direction des seniors. Intervenant dans les résidences autonomie et les EHPAD, les enseignants artistiques ont stimulé la mémoire et ravivé les souvenirs des résidents grâce à une pratique active ou réceptive. En 2023, 90 personnes âgées, issues de quatre établissements, ont bénéficié de 70 heures d'animation et d'ateliers. Attentive aux personnes en situation de handicap, l'École a organisé une formation spéciale à l'adresse de son équipe enseignante et a régulièrement accueilli les enfants de l'hôpital de jour Les Lucioles (GHH).

L'École de musique et de danse intercommunale hors les murs

Le projet d'établissement de l'école comprend un nombre important d'actions hors les murs afin d'aller à la rencontre des habitants en milieu rural. Ainsi, des concerts ont été organisés à Criquetot-l'Esneval le 21 janvier et à Angerville l'Orcher le 17 mars 2023. De nombreuses interventions et ateliers ont eu lieu dans les écoles, les Maisons Familiales Rurales (MFR) et les crèches. Enfin, à La Cerlangue, à Saint-Gilles-de-la-Neuville et à Étainhus, le dispositif Orchestre à l'École réunit les élèves d'une même classe (du CE2 au CM2) dans un cycle de 3 ans autour de la constitution d'un orchestre sur le temps scolaire.

La médiation culturelle en toile de fond

Que ce soit à l'occasion des événements qu'elle organise (La Fête du Cirque, Gromesnil dans tous ses états...) ou des événements et des associations qu'elle soutient (Ciné Toiles, Maison Pour Tous de Saint-Romain-de-Colbosc, Havre de Cinéma, festival Du Grain à Démoudre, Festiv'Arts...), Le Havre Seine Métropole s'attache à développer des actions culturelles dans chaque projet mis en œuvre.

L'ÉPANOUISSEMENT PAR LE SPORT

Consciente des bienfaits sur la santé d'une pratique sportive régulière, la Communauté urbaine, en lien avec le Département, propose aux habitants de seize communes rurales, une initiation à différents sports collectifs et individuels. Cette opération de découverte et d'animation sportive s'adresse aux élèves du primaire (Ludisport) ainsi qu'aux seniors (Ludisport +) n'ayant pas accès à une offre sportive près de chez eux. En 2023, plus de 300 élèves ont bénéficié de séances d'initiation avec, en point d'orgue, un rassemblement festif, le 27 mai, au stade Océane suivi d'un match de l'équipe féminine du HAC Football, dans le cadre du championnat de D1 Arkema. Chaque semaine, le Ludisport + réunit 15 participants au sein de la résidence Jean Pellot à Saint-Romain-de-Colbosc, qui accueille majoritairement des personnes âgées de plus de 60 ans.



ORGANISER ET ACCOMPAGNER LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Le Havre Seine Métropole aspire à créer de grands événements fédérateurs, notamment dans les zones rurales. Cette volonté se traduit par des manifestations sportives et culturelles réparties sur tout le territoire afin de favoriser la mobilité des habitants entre les communes et renforcer les liens entre les populations. Ayant en commun l'accessibilité et la découverte, ces événements cherchent à éveiller la curiosité et l'intérêt du public pour le sport, l'art et la culture, sources de bien-être et d'épanouissement.

La Fête du Cirque

Festival des arts du cirque et de la rue, la Fête du Cirque est devenue un rendez-vous incontournable à l'échelle régionale. Elle se déroule chaque année à Saint-Romain-de-Colbosc, dans le parc du château de Gromesnil, et constitue un temps fort du territoire. 17 000 festivaliers s'y sont retrouvés en 2023.

Gromesnil dans tous ses états

Organisé également dans le parc du château, Gromesnil dans tous ses états permet à la culture et au développement durable de faire cause commune en proposant au public de se reconnecter à la nature. Cette grande fête familiale et champêtre réunit une cinquantaine d'exposants (pépiniéristes, professionnels du jardin, artisans, associations...) autour d'une programmation culturelle. Un concept qui a séduit 10 000 visiteurs en 2023.

Les Rendez-vous d'été

Pendant les grandes vacances, les Rendez-vous d'été sillonnent de nombreuses communes rurales du territoire avec une programmation en plein air, familiale et gratuite (théâtre de rue, cirque, musique, contes, découverte, nature...). En 2023, 1 500 spectateurs ont assisté aux vingt-trois rendez-vous programmés dans seize communes rurales.



Cinéma

Le Havre Seine Métropole soutient l'accès au cinéma par le biais du dispositif itinérant CinéSeine dont la collectivité est actionnaire. Tous les premiers mardis du mois, deux projections de films récents sont programmées au Siroco, à Saint-Romain-de-Colbosc. 1 400 spectateurs ont assisté à ces séances en 2023. À Montivilliers, le cinéma Les Arts, géré en délégation de service public par Noé Cinémas, a battu son record de fréquentation en 2023 avec 221 192 entrées en 2023. Des séances inclusives « Ciné Relax », où tous les publics en situation de handicap ou non, partagent le plaisir du cinéma, ont également été organisées en 2023. Leur succès a permis la pérennisation du dispositif.

Soutenir les événements proposés sur le territoire

D'autres événements portés par des acteurs sportifs, culturels ou des partenaires associatifs, ont bénéficié du soutien de la Communauté urbaine en 2023 :

- Des événements locaux tels que le festival Offenbach à Étretat, les Dixie Days à Sainte-Adresse, le Festival Choral au Havre réunissant les collégiens
- Des événements en réseau qui bénéficient à plusieurs communes du territoire comme le festival de cinéma en plein air Ciné Toiles (Du Grain à Démoudre / Papa's Production), Super Love (I love LH) qui valorise la scène musicale locale ou encore le festival de spectacle vivant jeune public Ad Hoc porté par le Volcan
- Des événements intercommunaux permettant de mutualiser les moyens et de renforcer les liens entre les communes tel que le Trail de la Pointe de Caux
- Des événements internationaux favorisant l'attractivité et la promotion du territoire comme le Week-end de la Glisse au Havre
- Des événements reflétant l'identité nautique du territoire à l'image des Voiles Étudiantes.



FAVORISER LES PROJETS AYANT UN INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Au-delà de l'organisation et de l'accompagnement d'événements identifiés, la Communauté urbaine soutient aussi financièrement des projets ou des associations qui contribuent à :

- Favoriser l'accès à une programmation culturelle en milieu rural (subvention à l'association Le Siroco)
- Accéder à un enseignement musical de proximité (subventions à Tambour Battant et aux harmonies de Criquetot-L'Esneval et Gonneville-la-Mallet)
- Animer le territoire (subvention à la Maison pour Tous de Saint-Romain-de-Colbosc et La Hêtraie).

Croyant à l'impact et à la force de ce lien collectif que constituent le sport et la culture, Le Havre Seine Métropole se place au rang des territoires pleinement engagés dans le développement des mouvements sportifs et artistiques, véritables traits d'union entre les citoyens.

CHIFFRES CLÉS 2023

28 500

PARTICIPANTS AUX ÉVÉNEMENTS CULTURELS ORGANISÉS EN RÉGIE

85

REPRÉSENTATIONS DE SPECTACLES PROGRAMMÉES

1 149

JEUNES CONCERNÉS PAR LE PROGRAMME D' ACTIONS CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE

221 192

ENTRÉES AU CINÉMA COMMUNAUTAIRE LES ARTS

+ 500 000

ENTRÉES DANS LES CENTRES AQUATIQUES COMMUNAUTAIRES

PRÈS D'UN TIERS DES COMMUNES DU TERRITOIRE PARTICIPE AU DISPOSITIF LUDISPORT

27

MANIFESTATIONS SPORTIVES RÉPARTIES DANS 10 COMMUNES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉES FINANCIÈREMENT

84 %

DES VISITEURS DÉCLARENT QUE LE FESTIVAL LEUR A DONNÉ ENVIE D'ALLER VOIR D'AUTRES SPECTACLES





LA POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis 2015, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole porte, dans un Groupement d'intérêt Public (GIP), l'ingénierie liée au pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville intercommunal, qui concerne quatre communes : Le Havre, Gonfreville-l'Orcher, Montivilliers et Harfleur.



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville Le Havre Seine Métropole, 2015-2023, repose sur trois piliers :

- L'emploi et le développement économique
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain

L'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes de genre, le combat contre les violences conjugales et intrafamiliales font partie intégrante des orientations stratégiques qui traversent ces trois axes majeurs.

Ainsi, le contrat de ville vise à :

- Améliorer l'insertion professionnelle des femmes :
 - via le suivi des contrats aidés en veillant à une répartition sexuée entre secteur marchand et non marchand
 - via le soutien à la création d'activités pour les femmes
 - via l'accès à des modes de garde adaptés et souples dans les quartiers pour les femmes en formation ou en recherche d'emploi
- Lutter contre les comportements sexistes et la prévention de la délinquance à l'école et dans les activités périscolaires et sportives
- Lutter contre les stéréotypes sexués dès la petite enfance auprès des parents et des professionnels
- Conforter l'ambition des filles à accéder aux métiers qu'elles pensent inaccessibles ou uniquement masculins par la mise en place d'outils tels que les fiches métier masculin/féminin ou par des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin
- Favoriser la pratique du sport comme support de l'estime de soi et de remobilisation sociale et professionnelle
- Faire connaître les droits des femmes et les rendre accessibles à toutes et à tous.

LES ACTIONS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les orientations stratégiques du contrat de ville se traduisent par la mise en place d'actions concrètes, inscrites dans un programme annuel. Elles sont financées par les fonds spécifiques de la Politique de la ville émanant des différents acteurs que sont au premier chef l'État mais aussi le Département, la Région, les communes, la Communauté urbaine.

Le contrat de ville finance ainsi des actions en matière d'insertion professionnelle, de soutien à la parentalité, de pratique sportive, d'accès à la santé via les Ateliers Santé Ville, dans les quatre communes qui lui sont associées : Le Havre, Gonfreville-l'Orcher, Montivilliers et Harfleur.

En matière d'accès aux droits, le contrat de ville finance la Maison de la justice et du droit (MJD). Cet espace accueille notamment des permanences du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). Une juriste renseigne sur les droits et obligations en matière de droit de la famille (séparation, divorce, pacs, pension alimentaire, droit de visite...). En 2023, le CIDFF a accueilli 655 personnes pour 143 permanences à la MJD. Vingt-quatre personnes ont été reçues par la psychologue du CIDFF au cours de vingt permanences.

En matière d'insertion professionnelle, le contrat de ville a financé deux actions en faveur des personnes très éloignées de l'emploi : L'association RECIFE accompagne les familles monoparentales présentant d'importantes difficultés d'intégration sociale et professionnelle, dans un parcours citoyen d'insertion en levant les freins psychologiques, culturels et cognitifs. En 2023, vingt-deux personnes ont été accueillies et accompagnées.

Le Comité pour le logement et l'habitat des jeunes au Havre (CLHAJ 76) propose des logements partagés pour jeunes femmes en insertion professionnelle, assortis d'un accompagnement personnalisé de proximité aux côtés de la Mission locale. En 2023, six jeunes femmes ont ainsi bénéficié de deux logements T3 entièrement meublés et équipés.

En matière de lutte contre les violences intrafamiliales, le GIP Contrat de Ville Le Havre Seine Métropole est membre du réseau VIF « violences intrafamiliales », piloté par le Département et l'État, qui vise à défendre et à protéger les victimes, à prévenir l'atteinte à la dignité et au droit en réaffirmant les valeurs d'égalité femmes-hommes et la défense des plus fragiles. C'est dans ce cadre que le GIP a participé, en 2023, à l'élaboration d'un annuaire des acteurs de la prise en charge des victimes, à destination des professionnels du territoire. Cet outil sera diffusé en 2024.

Une journée de sensibilisation relative aux violences intrafamiliales s'est également tenue en novembre 2023, dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle a réuni près de 250 personnes sur le thème des enfants victimes des violences conjugales.

C'est également dans le cadre du contrat de ville que sont financées des actions telles que celles portées par :

- L'Association femmes et familles en difficulté (AFFD) : un espace d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation à destination des femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou en situation de prostitution. En 2023, 339 personnes ont bénéficié de ce soutien.
- Les appartements relais pour l'hébergement individualisé de femmes victimes de violences conjugales. En 2023, vingt femmes et trente enfants ont été hébergés dans les huit appartements relais gérés par l'association.
- Le programme « Women BACK » (Boxe accompagnement construction karaté) de l'association Émergence propose une remédiation par le sport pour un groupe de femmes victimes de violence conjugale avec des séances en présence d'un psychologue et d'un sexologue. En 2023, trente-deux femmes ont bénéficié de trente-huit séances hebdomadaires d'une heure.
- L'association AVRE 76 accueille les victimes de violences intrafamiliales, les informe sur les démarches à effectuer pour faire valoir leurs droits et les accompagne tout au long de la procédure judiciaire. Au cours de l'année 2023, 1 807 personnes ont été accompagnées dont 583 résidant dans les quartiers géo-prioritaires.



En 2023, le contrat de ville a également participé à plusieurs actions spécifiques :

- Le projet « Débats et créations sur les stéréotypes Homme/Femme » porté depuis 2021 par l'association Du Grain à Démoudre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Havre Seine Métropole, a permis à vingt-deux élèves de 4^e et à vingt-cinq élèves de 6^e du collège Gustave Courbet de Gonfreville-l'Orcher ainsi qu'à seize adultes des Fabriques Pré-Fleuri et Atrium de Caucriauville au Havre, de s'interroger sur cette problématique à travers la réalisation de trois courts-métrages.
- L'action « Wi-Filles » mise en œuvre par FACE Normandie, a permis à 110 collégiennes issues de trois collèges situés en QPV de découvrir les métiers du numérique à travers vingt-quatre ateliers organisés par vingt-trois entreprises différentes. 127 lycéennes ont également été sensibilisées à ces mêmes professions via des ateliers, des rencontres et des visites d'entreprises.
- La compagnie Les Nuits vertes a présenté un spectacle-débat intitulé Prodiges dans les structures de quartiers. Grâce à ce théâtre de proximité, les habitants et la troupe ont pu échanger sur différents thèmes dont l'égalité femmes-hommes. Les douze représentations ont attiré 315 spectateurs.



LA SANTÉ

L'éducation et l'information en matière de santé, l'accès aux soins et à un cadre de vie sain occupent une place importante dans la politique de réduction des inégalités mise en œuvre par Le Havre Seine Métropole à l'échelle du territoire.

SANTÉ À L'ÉCOLE

Pour la quatrième année consécutive, l'action Santé à l'école a été déployée dans les écoles élémentaires sélectionnées à l'issue de l'appel à candidatures lancé en avril 2023. L'objectif est de renforcer les compétences psychosociales (CPS) des élèves en prenant en compte leur environnement de vie (parents, école, temps méridiens et périscolaires). Ce programme développe la capacité à faire des choix éclairés et raisonnés, à mieux gérer le stress et à réguler les émotions, contribuant ainsi à améliorer la santé des générations futures. Au regard du travail mené dans les établissements,



les enseignants ont noté une amélioration du climat scolaire, plus d'empathie et d'entraide entre les enfants, des échanges facilités entre enfants et entre enfants et adultes, une diminution et une meilleure gestion des conflits, des élèves mieux disposés aux apprentissages, plus attentifs aux autres et à leurs propres émotions.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La Communauté urbaine a également poursuivi son action de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et dans les territoires de veille active, via les Ateliers Santé Ville (ASV). En 2023, s'y sont déroulés :

- 9 rendez-vous de la santé
- 20 accompagnements méthodologiques de projets de partenaires
- 27 emprunts au Point Relais documentaire dans le cadre d'accompagnement de projets.

Les coordinateurs de l'Atelier Santé Ville participent activement aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) inter-établissements destinés à consolider les parcours de santé des jeunes.

La Communauté urbaine respecte les échéances de son contrat local de santé (CLS) signé en décembre 2022 avec vingt-trois partenaires. Les onze actions programmées sur trois ans sont toutes enclenchées, trois ont abouti et sont poursuivies au sein du service Santé (cartographie, dépistage de cancers, réseau des remplaçants), deux sont en cours d'évaluation (1000 premiers jours, Maison sport santé), et six sont en cours de réalisation à des stades d'avancement divers (page web cancer, Ludisport, santé des étudiants, AMI territoire promoteur de santé, logement et parcours de vie, incurie).

LA SALUBRITÉ

Le Havre Seine Métropole contribue à offrir à tous ses habitants des conditions de vie saines en intervenant dans de nombreux domaines (habitat, hygiène alimentaire, nuisances sonores, pollution, gestion des nuisibles, saturnisme...). En 2023, 987 dossiers ont été traités dont 639 nouveaux signalements. La démarche comprend la coordination d'un accompagnement technique et médico-social des personnes en difficulté et peut aller jusqu'à la mise en place de mesures coercitives, si nécessaire.



CHIFFRES CLÉS 2023

16 ÉCOLES SOIT 131 CLASSES ONT PARTICIPÉ À SANTÉ À L'ÉCOLE

171 ENSEIGNANTS FORMÉS AUX COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES (CPS) : +35%

131 PARCOURS SANTÉ RÉALISÉS

416 INTERVENTIONS MENÉES PAR LES ANIMATRICES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

131 KITS DE COMMUNICATION MIS À DISPOSITION DES ÉCOLES

2 720 ÉLÈVES DU CP AU CM2 BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION SANTÉ À L'ÉCOLE : +27%.

PERSPECTIVES 2024 ET +

Santé à l'école

- Poursuivre l'action pour avoir touché toutes les écoles du territoire
- Pérenniser la sensibilisation des animateurs du périscolaire et des temps méridiens dans les communes concernées
- Ancrer les compétences psychosociales dans les pratiques scolaires
- Faire le lien avec les maternelles et les collèges.



Atelier Santé Ville

Coconstruire une feuille de route santé avec les quatre communes à quartiers prioritaires dans le cadre du nouveau contrat de ville, intégrant les thématiques de la santé mentale, de la santé sexuelle, des addictions et de la nutrition (activité physique/alimentation).

Stratégie cancer

Structurer une stratégie cancer avec les acteurs du territoire.



LE PROJET ALIMENTAIRE ET AGRICOLE TERRITORIAL (PAAT)

En 2020, la Communauté urbaine s'est engagée à renouveler sa stratégie agricole et alimentaire afin de soutenir le développement d'une agriculture en adéquation avec les besoins et les enjeux du territoire. Les échanges entre élus, agriculteurs locaux, représentants professionnels et structures de promotion et de développement de l'agriculture ont permis de dégager quatre objectifs pour le Projet agricole et alimentaire territorial (PAAT) adopté en 2021 :

- Favoriser un dialogue apaisé entre monde urbain et monde rural
- Maintenir l'identité rurale du territoire en préservant les espaces agricoles
- Accélérer la transition agroécologique du territoire par la diversification des activités

agricoles et le renouvellement de génération en agriculture

- Devenir un territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain : équitable, performant et solidaire.

La Communauté urbaine est animatrice de cette démarche territoriale qui repose sur différentes échelles d'actions et sur une coopération étroite avec les acteurs du secteur agricole et alimentaire.

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de trois grands chantiers qui vont accélérer la transition agroécologique du territoire :



LA CRÉATION DE LA SCIC CEINTURE VERTE LE HAVRE SEINE

Pour lever les difficultés liées à l'accès au foncier et à l'installation dans un secteur périurbain où les terres agricoles sont convoitées, Le Havre Seine Métropole a créé, en juillet 2022, la SCIC Ceinture Verte Le Havre Seine, aux côtés du groupe Ceinture Verte et de la chambre régionale d'agriculture de Normandie. Cette société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) permet d'accélérer l'installation et la pérennisation de fermes bio de proximité en circuit court, en intervenant sur :

- l'identification et le portage financier du foncier
- le financement d'un outil de production performant (bâtiment, tunnel, irrigation)
- l'accompagnement technico-économique des exploitants par des mentors de proximité.

En 2023, la SCIC a aménagé un premier site agricole de trois fermes maraîchères sur la commune de Montivilliers en partenariat avec la municipalité. Le premier maraîcher installé est issu de l'espace-test agricole de la Communauté urbaine situé à Cauville-sur-Mer. Il créera officiellement son entreprise agricole début 2024.

À terme, une vingtaine de fermes maraîchères seront implantées sur le territoire.

LE SOUTIEN ACTIF À LA FILIÈRE BIO

Le Havre Seine Métropole est membre du réseau des Territoires Bio Pilotes, animé par la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB). La collectivité s'est engagée à accompagner le développement de la filière biologique sur son territoire, au regard des nombreux bénéfices induits (préservation des ressources naturelles, de la biodiversité, de la santé, de l'environnement, etc.). Dans cet esprit, une étude dédiée à l'identification et à la structuration de filières bio territorialisées a été menée dans le cadre du dispositif Animation AB, en cofinancement avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

L'objectif de cette démarche est d'encourager le développement de l'agriculture biologique sur le territoire en soutenant les filières en capacité de représenter un débouché pérenne pour les agriculteurs locaux. Deux filières ont été repérées comme présentant des opportunités et seront plus spécifiquement accompagnées :

- La filière blé farine pain
- La filière légumes de plein champ

SENSIBILISATION AUX ENJEUX D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Le Havre Seine Métropole contribue, chaque année, à l'organisation de deux manifestations d'envergure régionale au Havre :

- Le 12 avril 2023 au Carré des Docks, le Festiv'Halles des Savoirs et Saveurs en Région a sensibilisé les acteurs de la restauration aux bonnes pratiques en matière d'approvisionnement en denrées locales, de qualité et de saison. La manifestation

favorise les échanges grâce, notamment, à l'organisation des Trophées de la gastronomie et à la présence d'un marché de producteurs locaux.

- Le 24 octobre 2023 sur la place Saint-Pierre de Caucriauville, la 3^e édition de la Journée de l'Alimentation de Qualité pour tous a attiré un public mixte de plus de 350 personnes. Cette année, la manifestation s'est appliquée à :
 - Promouvoir une alimentation de qualité s'inscrivant dans la transition agroécologique soutenue par le PAAT de la Communauté urbaine (offre de produits issus de filières agricoles locales et biologiques, ateliers de cuisine de rue gratuits inspirés du scénario Afterres2050, développement des filières AB)
 - Créer du lien social, de la convivialité autour de la cuisine et de l'alimentation
 - Toucher un public éloigné de cette offre alimentaire de qualité
 - S'inscrire dans une dynamique globale de sensibilisation autour de la nutrition et de la santé
 - Rendre l'alimentation de qualité accessible à tous grâce à l'organisation d'un marché solidaire.

Le 30 novembre 2023, la Communauté urbaine a accueilli au lycée des métiers de l'hôtellerie et des services Jules Le Cesne, la commission Stratégies Alimentaires Territoriales du réseau professionnel de collectivités France Urbaine dont elle est membre et co-présidente aux côtés de la Ville de Paris.

Réunissant des professionnels de l'agriculture, de l'alimentation, des élus et des techniciens territoriaux, cette journée avait pour but d'identifier des leviers et des échelles d'intervention pertinents pour soutenir des systèmes alimentaires résilients et durables grâce à différents témoignages, exposés et retours d'expérience.



FOCUS SUR

Les animations de la Journée de l'Alimentation de Qualité (JAQ)

Organisée le 24 octobre sur la place Saint-Pierre de Caucriauville, la 3^e édition de la JAQ a proposé au grand public :

Un marché solidaire de produits issus de l'agriculture biologique locale

En fonction de leurs revenus, les clients ont pu choisir de payer jusqu'à -70% du prix affiché, sans aucun justificatif. Une caisse solidaire a permis de rembourser le manque à gagner des producteurs. Le chiffre d'affaires total du marché a été de 2 400 € pour les producteurs (1 400 € payés par les clients et 1000 € issus de la caisse solidaire).

Des ateliers de cuisine de rue

Réalisation gratuite de soupe, de falafels, de galettes végétariennes, de caviar de lentilles, de houmous, de plats à base de légumes crus, de sauces...

Des ateliers pédagogiques

Organisation d'un atelier Fresque du Climat animé par l'association Vivre en Transition et d'un quizz sur l'alimentation animé par la Fabrique Pré Fleuri, pour sensibiliser le public à l'impact de ce qui se trouve dans son assiette.

FOCUS SUR

Le projet Seine Nourricière

Les partenaires de la coopération territoriale AgriParis Seine se sont associés à d'autres acteurs publics et privés pour élaborer le projet Seine Nourricière développé le long de l'Axe Seine. Ce projet consiste à :

- Élaborer un système d'évaluation des besoins et des ressources alimentaires du territoire
- Structurer la demande en alimentation durable des zones urbaines denses par le biais de la restauration collective (commande publique) et de la lutte contre la précarité alimentaire
- Mailler le territoire d'outils de transformation et de stockage pour relocaliser les filières alimentaires, mutualiser les outils et créer des synergies
- Accompagner les agriculteurs du territoire dans l'adoption de pratiques agricoles durables susceptibles d'approvisionner les filières de proximité
- Structurer une logistique bas-carbone pour l'approvisionnement des zones urbaines denses en alimentation de proximité.

Démarré fin 2023, le projet se déploie sur quatre ans.

DÉVELOPPER DES FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DURABLES SUR L'AXE SEINE

Le 7 juillet 2023, Le Havre Seine Métropole s'est associé à six collectivités et à des organismes publics partenaires pour créer l'association AgriParis Seine, dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) communs. Le but : relocaliser des filières agricoles et alimentaires durables le long de l'Axe Seine.

AgriParis Seine contribue à la structuration d'un système alimentaire durable le long du périmètre hydro-géographique du bassin de la Seine où convergent les enjeux d'adaptation au changement climatique, d'alimentation durable,

de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Par ses actions, l'association soutient une agriculture diversifiée et agroécologique qui protège les ressources (eau, sol, air), la biodiversité et la santé humaine, qui garantit un partage équitable de la valeur entre les acteurs et qui assure une juste rémunération pour les agriculteurs.

AgriParis Seine est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires (dispositif France 2030) pour le projet Seine Nourricière (voir ci-contre).

FOCUS SUR

Le Camion Cuisine

La Communauté urbaine a été retenue par la Région Normandie pour accueillir le Camion Cuisine dans cinq communes de son territoire. Durant la semaine du 22 mai 2023, Graimbouville, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Turretot, Saint-Vigor-d'Ymonville et Fontenay ont reçu la visite du véhicule afin d'attirer l'attention des plus jeunes sur une alimentation locale à base de produits bruts qui préserve la santé et l'environnement. Dans ce camion, les jeunes des écoles ont pu apprendre à cuisiner des produits locaux aux côtés d'un chef du territoire, sur la base de recettes simples, valorisant le terroir normand et ses producteurs.

BILAN DU FONDS D'INITIATIVE LOCALE AGRICOLE (FILA)

Créé par Le Havre Seine Métropole, le FILA est un dispositif de soutien au développement et à la pérennisation d'une agriculture locale et vertueuse.

Il apporte une aide financière directe à l'achat de matériel agricole d'occasion (à hauteur de 25% maximum du prix et dans la limite de 5 000 €). En 2023, seize exploitations du territoire ont pu en bénéficier pour un montant avoisinant les 50 000 €.

Le FILA soutient également les exploitations agricoles en leur permettant d'obtenir plus facilement des financements publics, notamment auprès des fonds FEADER gérés par la Région Normandie. S'adressant prioritairement aux éleveurs valorisant l'herbe et aux agriculteurs valorisant leurs productions en circuits courts, le FILA offre à chaque exploitant une prestation de service en montant gratuitement des dossiers de demandes de subvention auprès de trois organismes agricoles conventionnés (chambre d'agriculture de Normandie, Bio en Normandie et CerFrance).

En 2023, dix-sept exploitations ont pu profiter de ce dispositif. L'ensemble des dossiers présentés représente plus de 3M € d'investissement dans les fermes et plus d'1M€ de subventions perçues.

CHIFFRES CLÉS 2023

66 % DE LA SURFACE DU TERRITOIRE SONT DES TERRES AGRICOLES

5% DE LA SURFACE DU TERRITOIRE SONT BOISÉS

349 EXPLOITATIONS AGRICOLES

(Source : diagnostic agricole de la chambre d'agriculture de Normandie, 2023)

Agir pour l'environnement

LA GESTION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX
AQUATIQUES

LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

LE PLAN NATURE ET BIODIVERSITÉ

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES
MAJEURS

FAVORISER UNE APPROCHE TRANSVERSALE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



LA GESTION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Depuis 2010, Le Havre Seine Métropole exerce la compétence de « gestion écologique et durable des rivières et des milieux aquatiques associés ». S'est ajoutée en 2017 la « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », l'objectif étant de préserver et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques en restaurant leurs fonctionnalités naturelles. Pour y parvenir, la Communauté urbaine met en œuvre un programme d'actions articulé autour de deux axes majeurs que sont la gestion et l'entretien sélectif des rivières et des milieux connexes d'une part, leur aménagement, leur restauration et leur renaturation, d'autre part.

RÉALISATIONS 2023

- Environ 3,5 km d'entretien sélectif de ripisylve et de cours d'eau, principalement sur la Lézarde médiane/avale à Montivilliers
- 2,5 km de cours d'eau faucardés (fauche et évacuation de la végétation aquatique excessive dans le lit de la Lézarde et du Saint-Laurent)
- 20 000 m² de gestion différenciée et fauche tardive de parcelles humides en lit majeur
- Plus de 500 m² d'espèces exotiques végétales envahissantes, gérés ou surveillés : renouée du Japon (200 m²), balsamine de l'Himalaya (surveillance), mimule tachetée (surveillance)
- 5 km de cours d'eau piégés pour réguler les espèces exotiques animales envahissantes (plus de 50 individus piégés)



- Environ 2 km de ramassage de déchets sur la Lézarde.

En complément de ces actions, une politique de restauration ambitieuse est engagée. En 2023, des études se sont poursuivies dans l'objectif de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire du Saint-Laurent (renaturation de plus de 1 km de cours d'eau et élimination de cinq obstacles transversaux), de désartificialiser, diversifier et végétaliser la Rouelles dans la traversée de Fontaine-la-Mallet.

La restauration morphologique et le génie végétal de 120 mètres linéaires de cours d'eau ont été entrepris sur la Lézarde à Montivilliers. Au Havre, le lit de la Rouelles a été stabilisé et son franchissement piscicole amélioré.

PERSPECTIVES 2024

ET +

Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques :

- Entretien sélectif de cours d'eau, gestion différenciée des parcelles humides, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, faucardage...
- Mise en place d'un nouveau programme de suivi de la qualité physicochimique et biologique des cours d'eau
- Poursuite des études de renaturation de cours d'eau, rétablissement de la continuité écologique sur la Rouelles et le Saint-Laurent, initiation des démarches réglementaires (autorisation environnementale) les concernant
- Nouvelle phase de travaux de restauration de la zone humide « roselières » à Montivilliers.

Pour mobiliser et sensibiliser :

Finalisation d'un guide de bonnes pratiques sur les milieux aquatiques afin d'informer et de sensibiliser les riverains sur le fonctionnement et la gestion des cours d'eau.



LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Des programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses en zone agricole et non agricole ont été arrêtés par le préfet sur tous les captages de la Communauté urbaine (sauf Étretat, en cours d'étude). Ainsi sensibilisés aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, les acteurs du territoire s'engagent pleinement à protéger la ressource.

RÉALISATIONS 2023

Évolution des deux Groupes Écophyto émergents en Groupes 30 000

En 2022, sous l'impulsion de la Communauté urbaine, deux Groupes Écophyto émergents ont été créés, l'un portant sur la gestion intégrée des produits phytosanitaires en grandes cultures et l'autre sur la gestion durable des prairies en élevage bovin. Ils regroupent des agriculteurs exploitant des parcelles situées sur des bassins d'alimentation de captage (BAC) qui souhaitent changer de pratiques en adoptant une démarche centrée sur la réduction des produits phytosanitaires en grandes cultures et sur la gestion durable des surfaces



en herbe pour leur élevage. Après une année d'émergence, en 2022, et la réponse à un appel à projets « Écophyto Groupes 30 000 », les groupes d'agriculteurs initialement créés sont devenus « Groupes 30 000 » engagés sur une durée de 3 ans (2023-2025).

En début d'année 2023, une feuille de route a été définie pour chacun des collectifs des 21 agriculteurs engagés (douze dans le groupe « élevage bovins herbe » et neuf dans le groupe « grandes cultures »). Huit rencontres se sont déroulées dans l'année, dont certaines ont été ouvertes aux autres agriculteurs des bassins d'alimentation de captage non engagés.

Poursuite du maintien en herbe des fonds de talweg

Depuis 2022, le paiement pour services environnementaux (PSE), proposé par l'agence de l'eau Seine-Normandie afin de financer le maintien en herbe des fonds de talweg, a permis à la Communauté urbaine de contractualiser avec 146 agriculteurs le maintien en herbe de 5 018 ha pendant 5 ans pour un soutien total de 2 298 000 €. En 2023, quinze agriculteurs (représentant 545 ha supplémentaires) ont rejoint le dispositif.

PERSPECTIVES 2024

ET +

- Animation et mise en œuvre des programmes d'actions sur les bassins d'alimentation de captage de Radicatel, de Saint-Laurent (La Payennière), de Rolleville, d'Yport, d'Oudalle/Saint-Vigor-d'Ymonville et de Saint-Martin-du-Bec
- Réalisation des bilans des programmes d'actions de réduction des pollutions diffuses des BACs d'Yport, d'Oudalle/Saint-Vigor-d'Ymonville et de Saint-Martin-du-Bec afin d'établir de nouveaux programmes d'actions, en concertation avec la profession agricole
- Poursuite de la procédure de DUP (Déclaration d'utilité publique) du captage d'eau d'Étretat ainsi que de la démarche de révision de DUP du captage d'eau de Radicatel
- Animation des deux « Groupes 30 000 » : conduite de nouvelles actions de communication pour valoriser les actions de ces collectifs et les agriculteurs engagés
- Poursuite de l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques.

Mise en œuvre d'un projet agro-environnemental et climatique

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC), Le Havre Seine Métropole a répondu à l'appel à projets national « Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) » visant à accompagner financièrement les agriculteurs dans la transition agroécologique via des fonds FEADER et de l'Agence de l'eau. Sa candidature ayant été retenue, la Communauté urbaine est désormais apte à proposer ces mesures dans les zones des bassins d'alimentation de captage.

Celles-ci favorisent, notamment, le maintien en herbe, la réduction des intrants et le maintien des haies. En 2023, 32 exploitants agricoles ont contractualisé 49 mesures différentes.

FOCUS SUR

Communication Écopyto 2023

En 2023, la Communauté urbaine a répondu à l'appel à projets régional « Communication Écopyto 2023 » qui visait à financer les actions de communication et de diffusion des bonnes pratiques. Sa candidature a été retenue ce qui lui a permis de réaliser une vidéo présentant et valorisant le « Groupe 30 000 » portant sur la gestion durable des prairies en élevage bovin.

FOCUS SUR

L'Écopôle Cycle de l'eau

Outil de sensibilisation aux enjeux du cycle de l'eau, l'Écopôle est installé depuis en 2012 au sein de la station d'épuration Edelweiss. Il propose un éventail d'animations pédagogiques à destination de tous les publics. En 2023, il a accueilli plus de 1 700 visiteurs et était présent à la Transat Jacques Vabre. Il a également organisé des actions de sensibilisation dans les communes du territoire, touchant plus de 1 600 personnes dans l'année.



Poursuite des aménagements d'hydraulique douce

Haies, fascines, bandes enherbées... ces aménagements ont pour objectif de réduire l'érosion, de freiner les ruissellements et de réduire les risques de transfert rapide de molécules via les bétoires, ces gouffres naturels en lien direct avec la nappe souterraine. En 2023, 27 aménagements de ce type ont été réalisés dans le périmètre des BACs.

Opérations de traçage colorimétrique

Deux opérations de traçage colorimétrique ont eu lieu afin d'améliorer les connaissances du fonctionnement hydrogéologique des BACs d'Yport et de Radicatel.

CHIFFRES CLÉS 2023

35 CONSEILS AGRICOLES
INDIVIDUELS DÉLIVRÉS

15 AGRICULTEURS
SUPPLÉMENTAIRES ENGAGÉS
DANS LE PSE

10 PROJETS D'INVESTISSEMENT
SOUTENUS POUR DU MATÉRIEL
AGRICOLE (44 205 €)

174 ANALYSES DE LA DYNAMIQUE
DE L'AZOTE DANS LE SOL

27 AMÉNAGEMENTS
D'HYDRAULIQUE DOUCE CRÉÉS

**59 DEMANDES D'AVIS DE
RETOURNEMENT** DE PRAIRIES
PORTANT SUR 134 HA DONT
43 DEMANDES SUR DES PARCELLES
SITUÉES EN BASSIN D'ALIMENTATION
DE CAPTAGE PORTANT SUR 89 HA

2 TRAÇAGES COLORIMÉTRIQUES
QUANTITATIFS RÉALISÉS

+ 1 700 VISITEURS ACCUEILLIS
À L'ÉCOPÔLE CYCLE DE L'EAU

+ 1 600 PERSONNES SENSIBILISÉES
VIA DES ANIMATIONS ORGANISÉES
DANS LES COMMUNES



LE PLAN NATURE ET BIODIVERSITÉ

Après un diagnostic des espaces naturels du territoire et une concertation menée auprès des acteurs de la gestion des espaces naturels et de l'éducation à la nature, le Plan nature et biodiversité de la Communauté urbaine a été adopté en 2023 et le Plan local d'éducation à la nature lancé.

Le Plan nature et biodiversité s'articule autour de 3 axes :

- 1. Amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire**
- 2. Sensibilisation et mobilisation de tous les acteurs par la mise en œuvre d'un Plan local d'éducation à la nature**
- 3. Préservation et restauration de la trame verte et bleue.**

En 2023, différentes actions phares du Plan nature et biodiversité ont vu le jour ou se sont poursuivies.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

La Communauté urbaine souhaite améliorer la connaissance de son territoire en matière de biodiversité, et plus particulièrement des espaces boisés, véritables atouts pour faire face au changement climatique. Après la vallée d'Étretat en 2022, le travail d'inventaire botanique exhaustif des vallées boisées s'est poursuivi en 2023 avec la vallée de Beurepaire (300 ha). Au regard de la priorité du Plan nature et biodiversité sur la trame bocagère, une base de données cartographique des haies du territoire a été créée en 2023 permettant de les localiser et de les préserver, notamment dans les documents d'urbanisme. Cette base sera affinée et validée par un travail de terrain en 2024. Un partenariat avec le Groupe Mammalogique Normand a permis de réaliser un inventaire des chiroptères dans les bâtiments publics. L'étude a montré la présence de chauves-souris dans près de la moitié des églises communales. Cet inventaire a permis de sensibiliser les élus à la notion de trame noire et à la relation entre ces mammifères et les habitats dont ils ont besoin (forêts, haies).

AXE 2 : SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

Lancement du Plan local d'éducation à la nature (PLEN)

Le Plan local d'éducation à la nature de la Communauté urbaine est la première déclinaison du Plan régional d'éducation à la nature sur le territoire normand. En 2023, le lancement officiel du PLEN s'est articulé autour de quelques temps forts dont deux plénières, en mars et en novembre. Il fut également mis en lumière lors de la manifestation culturelle Gromesnil dans tous ses états, en mai, suscitant l'intérêt des familles, des enseignants, d'un

bailleur social et des professionnels de la petite enfance.

La Communauté urbaine a également été conviée par le ministère de la Transition écologique à présenter le Plan local d'éducation à la nature lors des 1^{res} Rencontres nationales « Biodiversité et Territoires » organisées par l'Office français de la biodiversité, à Montpellier, en décembre 2023.

Formations sur la biodiversité à destination des élus et des agents des collectivités

Dans le cadre du Plan nature et biodiversité, des sessions de formation ont sensibilisé les élus aux enjeux de biodiversité du territoire.

En février et en mars 2023, deux visites de chaufferies à bois-énergie dans le Calvados et en Pays de Bray ont permis de découvrir les atouts de la haie bois-énergie et les installations de stockage et d'exploitation dans une commune et une intercommunalité.

En avril et en septembre 2023, une formation en deux temps sur la gestion différenciée a rassemblé 38 élus et 22 agents.

En octobre 2023, un atelier « biodiversité et entreprises » a présenté les actions possibles (financement de plantation de haies en milieu agricole via Carbolocal, mobilisation du dispositif « Renaturons les entreprises », obtention de la reconnaissance « entreprise engagée pour la nature... » à réaliser au sein d'une entreprise avec le concours de ses salariés. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

CHIFFRES CLÉS 2023

SAISON 2022-2023 : 690 MÈTRES LINÉAIRES DE HAIES PLANTÉS, 25 AGENTS ET ÉLUS ENGAGÉS DANS UN CHANTIER PARTICIPATIF

SAISON 2023-2024 : 2 VERGERS PLANTÉS EN CHANTIER PARTICIPATIF SOIT AU TOTAL 35 ARBRES FRUITIERS PRODUISANT DES VARIÉTÉS DE POMMES ET DE POIRES LOCALES
292 PERSONNES FORMÉES ET SENSIBILISÉES EN 2023

AXE 3 : PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Accompagnement des collectivités à la plantation de haies et de vergers

La Communauté urbaine est engagée dans le déploiement de plantation de haies et de vergers sur les parcelles communales et intercommunales du territoire. En 2023, près de la moitié des communes ont lancé ou réalisé un projet de plantation. Le Havre Seine Métropole et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) les accompagnent dans la conception du projet (choix des essences, conseils de plantation, d'entretien et de localisation...) et dans la constitution des dossiers de demande de subvention (ce fut le cas pour les communes de Fontenay et de Saint-Aubin-Routot).

Trois projets de plantation ont ainsi abouti avec le concours de la direction Cycle de l'Eau et la direction Développement économique et agricole de la CU, ce qui représente 690 ml (mètres linéaires) de haies.

Lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt porté par la région Normandie aux côtés de neuf collectivités normandes, la Communauté urbaine bénéficie, depuis 2022, d'un accompagnement financier pour mettre en œuvre un plan triennal en faveur de la filière haie.

En partenariat avec les quatre EPCI voisins, les actions ont démarré en 2023 avec la réalisation de l'inventaire cartographique des haies du territoire, une opération de sensibilisation grand public lors de Plantes en fête à Gonfreville l'Orcher, en octobre, et la constitution d'un groupe de travail « trame verte et bleue » dans le cadre du PLUi afin de mieux prendre en compte la haie et la biodiversité dans le

FOCUS SUR

Le dispositif Carbolocal

Carbolocal a pour mission d'engager les agriculteurs dans des projets de plantation de haies permettant de limiter l'impact de leur activité sur la qualité de l'eau et l'érosion des sols tout en développant la séquestration carbone et en restaurant la biodiversité. Cet outil permet de relocaliser les crédits carbone des entreprises du territoire, qu'elles soient dans le secteur industriel ou tertiaire, qu'il s'agisse d'une TPE ou d'un groupe international. Pour tester cette solution à petite échelle, la Communauté urbaine a choisi de baser les expérimentations sur la plantation de haies. En accompagnant les porteurs de projets, en les mettant en relation avec les partenaires et les agriculteurs, Carbolocal contribue à faire monter en compétences l'écosystème entrepreneurial sur les enjeux environnementaux et climatiques du territoire.

Au cours de ces deux années d'expérimentations, le dispositif a permis de mobiliser près de 60 000 € TTC auprès de 17 entreprises. 21 projets ont été financés pour des exploitants agricoles et deux pour des communes, soit un total de 17 km de haies.

En 2023, plus de 10 000 arbres ont été plantés sur 10 km, soit une augmentation de plus de 40 % des tonnes carbone séquestrées et financées par rapport à 2022.

futur document. Un agent de la collectivité a été formé au plan de gestion durable des haies pour accompagner les agriculteurs.

Élaboration d'une stratégie foncière de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

En lien avec l'axe 3 du Plan nature et biodiversité, la Communauté urbaine travaille à l'élaboration d'une stratégie foncière dédiée à la gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Un poste dédié à cette mission a été créé en 2023 pour développer :

- L'animation d'une gouvernance interne et externe dédiée à la stratégie foncière de préservation des ENAF
- La connaissance et la dynamique foncière autour des ENAF
- La coordination, l'élaboration et le déploiement de la stratégie foncière de préservation des ENAF.

Le Havre Seine Métropole travaille au recrutement d'un prestataire qui aura pour mission d'améliorer la connaissance des continuités écologiquement fonctionnelles du territoire, de distinguer celles à rendre prioritaires et de déterminer les connexions à créer. Il devra également mettre en lumière les leviers d'action et les outils fonciers (réglementaires, de sensibilisation, de gestion et d'usage des sols, ou encore de servitude ou de maîtrise foncière) à disposition de la Communauté urbaine, des élus locaux et des partenaires pour une gestion vertueuse des ENAF.

CARBOLOCAL

SAISON 2023

MOBILISATION DE PRÈS DE 35 000 € AUPRÈS DE 10 ENTREPRISES (TPE, PME, INDUSTRIE) DONT CERTAINES SE SONT RÉENGAGÉES DANS DE NOUVEAUX PROJETS POUR L'ANNÉE 2024. ENGAGEMENT DE 9 AGRICULTEURS ET 1 COMMUNE POUR UN TOTAL DE 10 KM DE HAIES PLANTÉES ET DE 80 ARBRES FRUITIERS. 860 TONNES DE CO₂ SÉQUESTRÉES ET FINANCÉES. 300 PARTICIPANTS AUX CHANTIERS DE PLANTATION CARBOLOCAL

PERSPECTIVES 2024

ET +

En 2024 Carbolocal testera de nouvelles offres de service aux entreprises du territoire (visite d'exploitation, atelier d'entretien des arbres/arbres fruitiers, chantier participatif de plantation...) permettant une montée en compétences, une expertise de terrain sur les problématiques en milieu rural, une prise de conscience des salariés et une sensibilisation sur les enjeux du territoire (érosion, ruissellement, biodiversité, carbone, maintien des arbres, implantation d'essences locales...).

Pour l'année 2024 (3^e expérimentation), 10 km de haies sont prévus sur le territoire, soit 27 km de haies plantés sur trois ans, ainsi que 200 arbres fruitiers financés soit 0,4 ha de verger en plus sur le territoire.

Treize entreprises s'engageront, dont sept ayant déjà collaboré avec Carbolocal au cours des deux dernières années.

SAISON 2023-2024

10 KM DE HAIES PRÉVUS SOIT PLUS DE 10 000 ARBRES PLANTÉS D'ESSENCES LOCALES AINSI QUE 200 ARBRES FRUITIERS SOIT 0,4 HA DE VERGER EN PLUS SUR LE TERRITOIRE. 19 PORTEURS DE PROJETS : 16 AGRICULTEURS ET 3 COMMUNES 13 ENTREPRISES ENGAGÉES DONT 7 ENTREPRISES AYANT DÉJÀ TRAVAILLÉ AVEC CARBOLOCAL AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (TPE, PME, INDUSTRIE)



Le Havre Seine Métropole développe une stratégie de résilience face aux risques. Elle collabore étroitement avec les parties prenantes et assiste les communes du territoire afin de prévenir et gérer au mieux ces risques.

En collaboration avec l'Office des risques majeurs de l'estuaire de la Seine (ORMES), qui regroupe les collectivités, Haropa Port, la Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire, les industriels et l'Université du Havre, la Communauté urbaine cartographie les projets urbains et portuaires en zone de submersion marine. Le but est de prévenir les risques naturels et technologiques présents sur le territoire afin de protéger les populations, de limiter les dommages et de favoriser un retour rapide à la normale.

PAPI ET CAVITÉS SOUTERRAINES

En 2023, Le Havre Seine Métropole a finalisé l'élaboration du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui l'engage, avec ses partenaires, pendant six ans.

Parallèlement, la phase 1 du recensement des cavités souterraines a été menée sur 22 communes et la cartographie qui en résultera sera prise en compte dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Les études se déroulent dans les 54 communes jusqu'en 2024.

FORMATION CONTINUE

Tout au long de l'année, Le Havre Seine Métropole propose des formations aux élus et agents communaux sur la sensibilisation à la culture du risque, la présentation opérationnelle des dispositifs et la réalisation d'exercices de simulation, de communication et de gestion de crise. En 2023, les 54 communes ont été invitées à participer à la Journée nationale de

résilience face aux risques afin de renforcer leurs connaissances sur la gestion et la prévention des risques ainsi que sur les exercices de gestion de crise « PREPA RISK » avec des scénarii de risques naturels et technologiques.

PPI APPROUVÉ ET TESTÉ

La Communauté urbaine apporte son expertise et son soutien aux communes pour élaborer et réviser l'ensemble des documents de planification (Plan communal de sauvegarde, Plan particulier d'intervention...) afin de leur permettre d'être préparées et prêtes à agir en cas de risque majeur. Dans le cadre du dispositif ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile), les deux Plans particuliers d'intervention (PPI - annexe risques industriels du dispositif ORSEC préfectoral) ont été mis en révision en 2021. Approuvé le 30 août 2023, le dispositif PPI a été testé avec succès durant l'exercice grandeur nature du 13 octobre, dans le cadre de la Semaine de la résilience.

CHIFFRES CLÉS 2023

22 COMMUNES MISES À JOUR SUR LE RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITÉS SOUTERRAINES

32 ÉLUS COMMUNAUX ET AGENTS FORMÉS À LA GESTION DE CRISE

EXERCICE D'ALERTE DES POPULATIONS GRANDEUR NATURE ORGANISÉ LE 13 OCTOBRE 2023

ALERTE PAR APPELS VOCAUX : 52 337 DESTINATAIRES

ALERTE PAR SMS : 6 442 DESTINATAIRES (ABONNÉS)

INFORMATION EN TEMPS RÉEL

La Communauté urbaine assure une veille permanente sur d'éventuelles situations à risque afin d'en informer les communes en temps réel. Elle gère également, pour le compte de l'État, l'alerte des populations en cas de besoin. Ainsi, en plus du réseau de 35 sirènes couvrant le territoire, la Communauté urbaine s'est dotée d'un système d'alerte multicanal au service des 54 maires et du préfet de Seine-Maritime. En cas d'alerte, ce dispositif d'envoi de SMS, d'appels téléphoniques et/ou de courriels permet aux habitants d'être informés des consignes à adopter et de l'évolution de la situation.

PERSPECTIVES 2024

ET +

Contribution à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Déploiement des exercices du Plan de mise à l'abri (PMA) dans les bâtiments communautaires

Modernisation et sécurisation des dispositifs d'alerte (sirènes)

Rédaction du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Poursuite de la montée en compétences des communes de l'intercommunalité à la gestion de crise

Lancement de la mise en œuvre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)



La transition écologique et le développement durable traversent toutes les politiques publiques de la Communauté urbaine. Des actions sont initiées, soutenues et financées par Le Havre Seine Métropole dans de nombreux domaines au rang desquels figurent notamment l'enseignement supérieur et le tourisme.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Communauté urbaine a investi 50 000 € dans le développement des activités de la Conférence havraise des établissements d'enseignement et de recherche du supérieur (CHEERS). Instance de discussion, de concertation et d'action, CHEERS a pour mission de rendre l'enseignement supérieur du territoire plus visible, plus attractif et d'offrir un cadre de vie amélioré aux étudiants.

La Conférence anime plusieurs groupes de travail au service des établissements. À l'automne 2023, un nouveau groupe dédié à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et à la responsabilité sociétale des organisations (RSO) a été lancé. Piloté par CHEERS, son objectif est de faire émerger des projets et d'obtenir des labels communs. « Agir ensemble pour des campus durables en villes durables » pourrait être le premier label visé.

La Communauté urbaine cofinance, avec la Région, des thèses doctorales à l'université Le Havre-Normandie. Certaines d'entre elles contribuent à la transition écologique. Ainsi, le Groupe de recherche en électrotechnique et automatique du Havre (GREAH) travaille, depuis de nombreuses années, sur les applications des énergies renouvelables telles



que le projet EPITOM développant une étude expérimentale et une modélisation multi-physique d'une génératrice innovante. Un autre projet consiste à optimiser la mobilité électrique des camions dans la zone industrialo-portuaire du Havre.

TOURISME

Pays d'art et d'histoire

Dans le cadre des missions du Pays d'art et d'histoire, des actions de valorisation et de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et/ou de la transition écologique sont régulièrement proposées au grand public à travers la programmation des Rendez-vous du patrimoine.

En 2023 s'est tenue à la Maison du patrimoine,

puis en itinérance, l'exposition photographique d'Ilka Kramer *Étretat, mon paysage - Portrait sensible de la côte d'Albâtre* qui évoque le Plan paysage et les ambitions de la démarche Opération Grand Site (OGS).

La Maison du patrimoine a également accueilli la conférence de l'agence paysagiste Mahaut de Laage sur les paysages du centre reconstruit Perret du Havre et les moyens de les renaturer ainsi que la conférence de Vincent Poilleux sur le Plan paysage.

Ont également été proposées la visite-découverte à Saint-Jouin-Bruneval de la grotte aux galets qui abrite une colonie de chauves-souris pipistrelles, la visite à deux voix sur la place et l'évolution de la nature dans le centre reconstruit, la rando-patrimoine dans la vailleuse d'Antifer, la visite en famille du square Saint-Roch, haut lieu patrimonial labellisé « éco-jardin », sans oublier certains rendez-vous proposés par la Maison de l'estuaire ou la direction des Espaces verts au cimetière Sainte-Marie.

Développement touristique

Dans le cadre du renouvellement de la concession de service public pour l'exploitation des sites du Carré des Docks et des Docks Océane, un volet sur le développement durable a été ajouté dans le nouveau contrat du délégataire incluant des clauses d'insertion sociale et un engagement sur les performances environnementales (maîtrise des déchets, énergie, eau, etc.) Le concessionnaire doit également entreprendre une démarche de certification ISO 20 121 et 9001 pour organiser des événements responsables et durables.

L'année 2023 a également vu la construction du schéma de développement touristique 2024-2028. Un de ses axes majeurs concerne l'adaptation au changement climatique et la réduction de l'impact sur l'environnement, notamment en incitant les touristes à adopter les bons comportements.

Aménager un territoire durable

ACCUEILLIR L'AVENIR, PRÉSERVER L'ESPACE
LES GRANDS PROJETS D'URBANISME



ACÇUEILLIR L'AVENIR, PRÉSERVER L'ESPACE

SCOT ET PLUI : UN PROJET STRATÉGIQUE COMMUN

Le Havre Seine Métropole mène, de manière coordonnée, la révision du Schéma de cohérence territoriale Le Havre Pointe de Caux Estuaire (SCoT) et l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dans l'ensemble des 54 communes qui la composent. Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale en matière d'aménagement. Le PLUi, quant à lui, est le document d'urbanisme local de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et constitue le relais opérationnel et réglementaire des projets d'aménagement du territoire.

Ces deux documents traduisent la vision de l'aménagement territorial de la Communauté urbaine jusqu'en 2035. Elle se formalise dans un document commun aux deux démarches : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), guide stratégique pour le développement du territoire de la prochaine décennie.

Les orientations du PADD ont été débattues lors du conseil communautaire du 6 juillet 2023 et dans les 54 conseils municipaux des communes. Elles ont également fait l'objet d'une concertation avec les habitants et les acteurs du territoire, mettant en évidence trois défis à relever : la décarbonation, la sobriété énergétique et foncière et le développement durable.



Le PADD du SCoT et du PLUi prend en compte les politiques d'aménagement du territoire conduites par la Communauté urbaine et par les différents partenaires territoriaux (Programme local de l'habitat, Plan de mobilité, Plan climat-air-énergie territorial, plan nature et biodiversité, stratégie foncière...). Il s'adapte aux différentes échelles de projets, de coopération et de complémentarité entre les acteurs et les territoires.

ADAPTER LA FAÇON D'AMÉNAGER

Le SCoT et le PLUi de la Communauté urbaine constituent des leviers stratégiques de la mise en œuvre de modes de développement foncier

plus sobres et précisent les objectifs de réduction de la consommation foncière. Cela suppose d'adapter les actions à la diversité des territoires, à leur densité et à leurs caractéristiques propres. Préserver les sols et la biodiversité, conserver les espaces agricoles, repenser les modes de production de la ville seront une nouvelle façon d'envisager l'aménagement du territoire. Les dispositions réglementaires du SCoT et du PLUi déclineront des mesures à même d'éviter l'artificialisation des sols et de favoriser leur perméabilité. Les projets d'aménagement devront prendre en considération les éventuels services rendus par les sols y compris leur potentiel agronomique. La mise en œuvre de projets de renaturation sera également recherchée, permettant, ainsi, de compenser l'artificialisation qui ne pourra pas être évitée.

RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Au niveau national, la trajectoire de la sobriété foncière se décline comme suit :

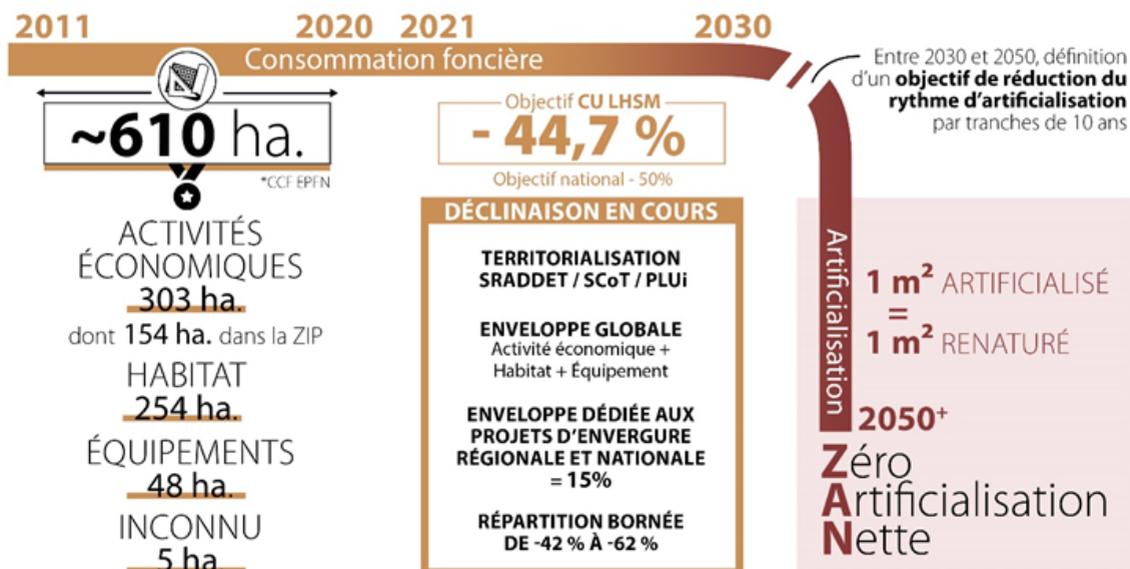
- 2021-2030 : réduction de 50% de la consommation d'espaces par rapport à la période 2011-2020
- 2031-2040 puis 2041-2050 : réduction du rythme d'artificialisation des sols par tranche de 10 ans
- À partir de 2050 : mise en application du zéro artificialisation nette (ZAN) : chaque mètre carré artificialisé devra être compensé par une renaturation d'espace équivalente.

Pour le territoire de la Communauté urbaine sur la période 2021-2030 (par rapport à la décennie 2011-2020).

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévoit un effort de réduction de la consommation d'espaces de 44,7%.

S'inscrivant dans la trajectoire ZAN, le SCoT et le PLUi ont pour objectif de limiter l'étalement urbain et de mobiliser les potentiels de densification et de mutation au sein des enveloppes urbaines du territoire.

Intégrer la sobriété foncière dans la production des espaces urbains de la Communauté urbaine peut prendre différentes formes : intensifier les usages, réinvestir les friches, encourager les changements de destination, réinvestir les logements vacants, surélever les bâtis les plus bas, combler les dents creuses, etc. La réussite de ce défi implique néanmoins d'adapter les actions à la diversité des profils communaux et aux ambitions de développement du territoire.



CONSOMMATION MAXIMALE THÉORIQUE



Ainsi, le PADD du SCoT/PLUi prévoit une enveloppe maximale de consommation d'espaces de 287 ha pour la période 2021-2030, soit un objectif de réduction de 44,7% par rapport à la période 2011-2020, déduction faite de 15% pour les projets relevant de l'enveloppe mutualisée (50,6 ha).

Ces enveloppes globales sont entendues hors zone industrialo-portuaire et projets d'envergure nationale. Elles doivent répondre aux besoins fonciers en matière d'habitat, d'autres activités économiques, d'infrastructures et d'équipements.

PERSPECTIVES 2024 ET +

Construction du règlement du PLUi qui servira de support à l'application du droit des sols



LES GRANDS PROJETS D'URBANISME

En 2023, Le Havre Seine Métropole a reçu livraison de six opérations immobilières sur son territoire :

ESPACES PUBLICS UNIVERSITÉ/ LEBON - LE HAVRE

Des aménagements paysagers complémentaires ont été réalisés au cœur du campus Lebon entre la bibliothèque universitaire et le nouveau CFA Raphaël Mallard, marquant l'achèvement de cette phase entamée en 2020. 130 arbres ont été plantés, contribuant à l'agrément des espaces publics.



PASSERELLE BASSIN PAUL VATINE - LE HAVRE

Destiné aux piétons et aux transports actifs, l'ouvrage a été conçu de manière à limiter son impact sur l'environnement. Sa conception innovante a permis un gain de matériaux et une réduction des consommations annuelles. Réalisée de mars à septembre 2023, la passerelle a été inaugurée le 23 octobre, lors de la Transat Jacques Vabre.

UNIVERSITÉ RÉGIONALE DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT (URMA) - LE HAVRE

Démarré en mai 2022 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, le chantier de construction de l'URMA Raphaël Mallard de la chambre de métiers et de l'artisanat de Normandie s'est achevé en octobre 2023. Dédié à la formation et à l'apprentissage, le nouvel établissement, d'une surface de près de 5 000 m², a accueilli près de 300 élèves et enseignants le 6 novembre 2023. Labellisé HQE Bâtiment Durable, il présente des niveaux élevés de performances écologique et énergétique et est le premier équipement public du centre-ville du Havre à être raccordé au réseau de chaleur urbain.



TERRAIN FAMILIAL - HARFLEUR

Un terrain familial de six emplacements, comprenant chacun une pièce à vivre, une salle de douche et un WC, a été réalisé rue Friedrich Engels à Harfleur, afin de sédentariser les gens du voyage. Les familles ont emménagé en juillet 2023.

Donné par la commune, le terrain a nécessité la création d'un refoulement pour les eaux usées et une dépollution du site. Des espaces verts, assortis d'un talus, ont été aménagés afin de bien s'intégrer au paysage et de favoriser la biodiversité.

PARKING DE LA PLAGE - SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

Le réaménagement de l'aire de stationnement de la plage à Saint-Jouin-Bruneval s'inscrit dans une politique de valorisation et de sécurisation du front de mer. L'objectif est d'offrir un stationnement grand public en zone balnéaire, conforme aux prescriptions du Plan de prévention des risques technologiques lié aux installations portuaires.

Les travaux ont commencé en novembre 2022 et se sont achevés en août 2023.

L'opération a coûté 1,1 M € avec des participations de l'État, de la Région et du Département à hauteur de 648 000 €.

L'aménagement du nouveau parking s'est conformé au schéma des mobilités et des itinéraires doux (maîtrise des flux de circulation, de stationnement, de desserte par les transports publics, de gestion des camping-cars). Il obéit au Plan paysage (qualité paysagère dans le respect des paysages du Grand Site) et s'intègre dans le site existant sans en modifier trop fortement l'image : en cela, il s'inscrit complètement dans l'Opération Grand Site (OGS).

QUAI DE MARSEILLE - LE HAVRE

Démarrés en septembre 2022, les travaux d'aménagement du quai de Marseille se sont terminés en mars 2023. Ils étaient destinés à améliorer les conditions d'accueil des touristes de la croisière fluviale (aménagement de cheminements accessibles PMR, gestion des itinéraires et des dépose-minutes pour les cars), à habiller les bornes électriques à quai et à réaménager les espaces verts pour offrir un site agréable, convivial et sûr. Le site a été inauguré le 16 juin 2023.

CHIFFRES CLÉS 2023

130 ARBRES PLANTÉS SUR LE CAMPUS
LEBON

PERSPECTIVES 2024 ET +

RECYCLERIES / LE HAVRE / MONTIVILLIERS / SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Dans le cadre de la transition énergétique et du programme pluriannuel de gestion des déchets « Nous on dit zéro gâchis », la Communauté urbaine s'est engagée au déploiement d'un réseau de recycleries avec pour objectif la réduction des déchets dans une logique d'économie circulaire.

L'opération concerne l'agrandissement de la recyclerie du Havre Nord ainsi que la construction de recycleries sur les sites de Montivilliers, de Saint-Romain-de-Colbosc et du Havre Sud.

Pour renforcer la démarche d'économie circulaire du projet, la construction des recycleries sera réalisée majoritairement avec des ressources de réemploi.

Les travaux, débutés fin 2023, s'achèveront avant l'été 2024.

Le coût s'élève à 1,1 M€ HT avec une participation du Département à hauteur de 324 000 €.

Conjuguer transition économique et transition écologique

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS

LES INVESTISSEMENTS ET LES TECHNOLOGIES
AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Dans la continuité du travail engagé en 2021 par les collectivités de l'Axe Seine en matière d'écologie industrielle et territoriale (EIT), le projet SOCRATE (Synergie pour une organisation collective et raisonnée sur l'Axe Seine de la transition énergétique) encourage la création de synergies interentreprises et de filières locales de valorisation des ressources et des déchets. Lauréat de l'appel à projets national « ZIBaC » (Zones industrielles bas carbone), il est porté par la nouvelle association éponyme créée, en 2023, par Haropa Port et les associations d'industriels de Rouen (Upside), de Port-Jérôme (Incuse) et du Havre (Synerzip-LH). S'appuyant sur une trentaine d'études réalisées



en deux ans, le projet définira une trajectoire de décarbonation de l’Axe Seine à déployer dans les dix ans.

En 2023, la Communauté urbaine s’est engagée à soutenir l’activité de SOCRATE et à participer au suivi d’une dizaine d’études en matière de mix et d’efficacité énergétique d’une part, d’écologie industrielle et territoriale d’autre part.

La collaboration entre les collectivités de l’Axe Seine a conduit à l’organisation des Rencontres nationales de l’écologie industrielle et territoriale qui se sont déroulées au Havre en novembre

2023, en partenariat avec l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (ADEME), la Région et les associations d’industriels. Ateliers, tables rondes, conférences, visites de terrain ont rassemblé plus de 150 acteurs de l’EIT ainsi que des élus venus de toute la France. Le Havre Seine Métropole a organisé une visite sur le réemploi dans le bâtiment en s’attachant à montrer le potentiel d’un site comme l’Espace Graillot (diagnostic des ressources réemployables du bâtiment réalisé par la Ville du Havre) ainsi que les étapes, les freins et les leviers de l’opération de réemploi de plus de 80% de matériaux issus de l’ancien centre technique du Havre dans quatre recycleries.

FOCUS SUR

Le projet ASTER

Cofinancé grâce au contrat de plan interrégional État-Région, le projet ASTER a permis de lancer une expérimentation en matière de synergie environnementale dans le parc d'activités économiques de Saint-Romain-de-Colbosc. En 2022, des synergies interentreprises avaient été identifiées par les entreprises elles-mêmes aboutissant à une vingtaine d'idées. En 2023, treize partenaires publics et privés se sont mobilisés autour de sept rencontres pour initier et finaliser des études sur l'énergie. Ces dernières ont permis de quantifier le potentiel de production/consommation d'une boucle d'énergie photovoltaïque et d'énergie de récupération (chaleur fatale). Ce projet concernera, dans un premier temps, cinq à huit acteurs privés et publics pour lesquels l'étude a validé la rentabilité économique et la faisabilité technique. L'un d'entre eux démarrera les travaux en 2024. Ces rencontres ont également été l'occasion de sensibiliser les entreprises à l'éco-conception, d'échanger sur le volet social de leur responsabilité sociétale (lien emploi-formation, qualité de vie en entreprise, insertion...) le compostage, la biodiversité en entreprise...

Dans le cadre du projet de production et d'autoconsommation individuelle et collective d'énergie photovoltaïque :

- **la consommation globale est estimée à 1350 MWh.** La part de la consommation totale (y compris la consommation de nuit) issue de la production photovoltaïque locale (liée à l'ensoleillement) serait d'environ 27%
- **la production potentielle d'énergie photovoltaïque est estimée de 460 MWh.** La part de la production consommée par les partenaires pourrait être de 77%. La part de la production non consommée (due à la fermeture des entreprises en fin de semaine et pendant les congés) sera revendue au bénéfice du réseau
- **Avec un temps de retour sur investissement d'environ 12 ans,** ces taux justifient le lancement de l'opération.

L'étude d'opportunité portée par l'ADEME sur l'intérêt économique de récupérer et distribuer la chaleur fatale du futur data center, dont l'implantation sur le Parc Éco-Normandie est prévue en 2026, a révélé que les entreprises concernées étaient trop éloignées de la source de chaleur pour que l'opération soit rentable. En revanche, les besoins en chaleur de la piscine de Saint-Romain-de-Colbosc (1 666 KW/an) pourraient être couverts par la chaleur fatale récupérée dans la première tranche du data center. Avec un retour sur investissement estimé à 12 ans maximum, cette hypothèse mériterait d'être approfondie. La poursuite des investigations n'a néanmoins de sens que s'il est préalablement envisagé de réduire l'émission de chaleur fatale.

PERSPECTIVES 2024 ET +

Poursuite du projet énergétique et lancement de nouvelles synergies bilatérales et collectives avec l'appui de consultants sur le Parc Éco-Normandie.

Poursuite de l'opération SAPIENS sur la RSE des entreprises, notamment sur le volet social.

Réflexion sur la gouvernance à l'échelle des parcs d'activités avec, à terme, un portage des projets par les entreprises elles-mêmes, accompagnées par la collectivité.

Poursuite des études de gisements et de besoins des industriels afin de structurer des filières de réemploi ou de recyclage locales dans le cadre du projet SOCRATE (décarbonation).

Structuration d'un pôle de compétences sur le réemploi du bâtiment.

La Communauté urbaine devrait progressivement s'impliquer :

- dans le projet d'analyse des besoins et des modalités de gestion des eaux industrielles, ressource qu'il conviendra de protéger et de partager
- dans l'utilisation de la toile industrielle en cours de structuration par l'Agence d'urbanisme Le Havre Estuaire de la Seine (AURH). Elle devrait permettre de mieux cibler les acteurs structurants et les maillons manquants au sein de l'écosystème territorial, selon les thématiques abordées. Ces éléments pourront alimenter la réflexion sur la création de filières locales
- dans une analyse des gisements territoriaux et extraterritoriaux de matériaux capables d'alimenter les prochaines unités de production de chaleur, de gaz et de carburants verts ou non fossiles sur le territoire.

CHIFFRES CLÉS 2023

13 ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE EN BOUCLE LOCALE À SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

12 ANS : TEMPS MOYEN DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT ESTIMÉ POUR CE PROJET

25 ENTREPRISES ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE MENÉE SUR LES PRODUCTIONS/BESOINS DE BOIS DÉCHET RÉEMPLOYABLE

42 T/AN : C'EST LE POTENTIEL MINIMUM DE GISEMENT DE BOIS DÉCHET POTENTIELLEMENT RÉEMPLOYABLE (DONT PLUS DE 50% DE BOIS BRUT DE CLASSE A TYPE BOIS DE CHARPENTE) PROVENANT DES 25 ENTREPRISES INTERROGÉES





LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS

CONTRÔLE D'ACCÈS AUX CENTRES DE RECYCLAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les habitants de la Communauté urbaine doivent s'être préalablement inscrits pour accéder à l'un des sept centres de recyclage du territoire. Ce contrôle d'accès a été mis en place pour optimiser la logistique et le traitement des déchets des habitants et en améliorer la valorisation.

Durant l'année, 55 000 foyers se sont inscrits pour accéder gratuitement aux centres de recyclage, qui restent toutefois interdits aux usagers professionnels (sauf les sites de Criqueot-l'Esneval adaptés à ce type de dépôts).

En 2023, 2 500 tonnes de gravats ont ainsi été valorisées pour réaliser des plateformes routières. Aujourd'hui, 1 500 tonnes de déchets sont enfouies, soit moins de 3% du total des déchets accueillis sur les sites de la métropole.



FOCUS SUR

La valorisation des gravats

Initiée en 2022 au centre de recyclage Havre Nord, la valorisation des gravats « gris » (béton, ciment, etc.) issus de la démolition ou de la construction de bâtiments donne entière satisfaction. Au regard des bons résultats enregistrés, elle a été étendue en 2023 aux centres de recyclage Havre Sud, Montivilliers et Harfleur. Plus de 3 300 tonnes ont ainsi été valorisées grâce à cette nouvelle filière. Les granulats produits servent notamment de sous-couches dans la construction de routes.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU TRI

En 2023 et pour la quatrième année consécutive, la qualité du tri s'est encore améliorée sur le territoire avec un taux d'erreurs fléchissant à 23,8% (contre 29,5% en 2020).

Ces excellents résultats sont le fruit des actions engagées en matière de prévention et de sensibilisation sur le terrain. En 2023, plus de 1 000 foyers ont été sensibilisés en porte-à-porte à la qualité du tri des emballages et des papiers recyclables et 2 908 personnes ont assisté à des animations sur le tri et le recyclage.

SENSIBILISATION À LA GESTION DES DÉCHETS EN CENTRE DE RECYCLAGE

Une gestion responsable des déchets commence dès la collecte. La Communauté urbaine met à disposition des usagers un guide des centres de recyclage détaillant leur fonctionnement, précisant les éco-organismes avec lesquels ils collaborent et listant, par ordre alphabétique, les catégories de déchets qui peuvent y être déposés, assorties de consignes à respecter. Les sites ont également été équipés d'une nouvelle signalétique constituée de pictogrammes expliquant le devenir des déchets collectés et les coûts des filières de valorisation.

L'ÉCOPÔLE CYCLE DU DÉCHET

Implanté dans le centre de recyclage Havre Sud, l'Écopôle a rouvert ses portes en mars 2023, doté d'une nouvelle scénographie. Conçu pour sensibiliser le jeune public à la **quantité de déchets** que chacun produit au quotidien, il se visite désormais comme une maison. Guidé par un animateur, le parcours pédagogique à travers les pièces dure deux heures et est ponctué d'ateliers ludiques et interactifs destinés à inciter le visiteur à adopter un comportement zéro déchet. Des vidéos et des supports audio complètent le dispositif. Réservé aux élèves des écoles et des collèges durant l'année scolaire, l'Écopôle Cycle du Déchet a accueilli 106 classes soit 2 452 élèves, en 2023. Pendant les vacances d'été, il ouvre également ses portes à tous les publics, le mardi après-midi de 14 h à 16 h. Son entrée est gratuite.

FOCUS SUR

La lutte contre les dépôts illicites

Le Havre Seine Métropole accompagne plusieurs communes volontaires dans la lutte contre les dépôts illicites, notamment en engageant des actions pour les quantifier et les réduire. Dans cette démarche, trois dispositifs de vidéoprotection mobiles ont été acquis en 2023 pour surveiller d'éventuels dépôts non conformes.

PERSPECTIVES 2024

Harmonisation du financement du service public de gestion des déchets

En 2024 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dépendra du niveau de service de chaque zone du territoire. Trois niveaux ont été arrêtés qui remplaceront les sept taux actuels.

Déploiement d'une nouvelle zone de collecte des biodéchets alimentaires

À partir de 2024, une dizaine de points d'apport volontaire seront installés au Havre (quartier Saint-François), à Montivilliers, à Saint-Romain-de-Colbosc, à Angerville l'Orcher et à Épouville.

Mise en place de nouvelles filières de gestion des déchets du bricolage

Signature au premier semestre 2024 d'une convention avec un éco-organisme agréé afin d'améliorer le tri et la valorisation des matériaux de la filière PMCB (Produits et matériaux de construction du secteur du Bâtiment).

Le retour de Réinventif

En 2024, le salon du réemploi revient au Havre avec un nouveau format et une délocalisation au Carré de Docks afin d'en faciliter l'accès. Il se tiendra le dernier week-end de novembre lors de la Semaine européenne de réduction des déchets.

CHIFFRES CLÉS 2023

Déchets ménagers et assimilés	2010	2021	2022	2023
kg/habitant hors gravats	562	551	521	506
Tonnage collecté hors gravats	157 385	149 570	141 466	134 325
Taux de réduction des déchets par rapport à 2010	-	-5%	-10%	-15%
kg/hab avec gravats	647	643	597	557
Tonnage total collecté	162 139	174 533	162 143	147 894
Taux de réduction des déchets par rapport à 2010	-	+8%	+0%	-9%

Bilan valorisation	2010	2021	2022	2023
Tonnages envoyés en valorisation énergétique	90 887	83 185	81 483	72 726
Tonnages envoyés en compostage	19 796	30 979	31 305	34 844
Tonnages envoyés en recyclage	19 489	29 843	26 262	24 793
Total valorisation des déchets	130 172	144 007	139 050	132 363
Total déchets traités	162 139	174 533	162 143	147 894
Taux de valorisation énergétique	58%	48%	50%	49%
Taux de recyclage	13%	18%	19%	24%
Taux de compostage	12%	17%	16%	17%



LES INVESTISSEMENTS ET LES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LE HAVRE, VILLE PORTUAIRE INTELLIGENTE

Lauréate en 2020 de l'appel à projet national « Territoire d'innovation de grande ambition », Le Havre, ville portuaire intelligente est un laboratoire de propositions innovantes, qui dessine une nouvelle interface entre une ville et des territoires intelligents, des industries d'avenir et le grand port de demain. Le Havre, ville portuaire intelligente engage des projets transversaux en matière d'énergie, d'environnement, de transition écologique, de mobilité des biens et des personnes (habitants et professionnels), de gestion des données, d'attractivité du territoire pour les entreprises, de qualité de vie et de services à la population.

Pour mettre en œuvre le programme Le Havre, ville portuaire intelligente, la Communauté urbaine s'appuie sur un écosystème de

120 partenaires privés et publics (entreprises, chercheurs, associations, industriels, institutions publiques) et 47 porteurs de projets labellisés.

DES OUTILS D'INVESTISSEMENT POUR LES ENTREPRISES À IMPACT

En 2023, pendant la Transat Jacques Vabre, Le Havre Seine Métropole a organisé « Le Havre, destination investissement » en collaboration avec Le Havre Seine Développement. L'événement a rassemblé cent professionnels : des porteurs de projets innovants en lien avec les transitions, des partenaires, des structures territoriales, quarante investisseurs (dont vingt nouveaux) pour échanger ensemble et poursuivre une dynamique commune.



Ce rendez-vous a fait émerger la nécessité de disposer de nouveaux outils d'investissement pour renforcer la transformation de l'écosystème industriel et entrepreneurial aux différents stades de financement (capital-risque, capital-développement et financement de projet). Cela permettra :

- d'accompagner les dirigeants des jeunes pousses industrielles et des PME innovantes dans leur stratégie de transformation écologique et sociale
- de financer l'innovation et la transition écologique dans les secteurs d'excellence à l'échelle de l'Axe Seine
- de faire éclore les projets innovants en mobilisant les forces du territoire
- de favoriser l'implantation des entreprises en phase d'industrialisation.

Afin de doter les acteurs de fonds suffisants, Le Havre Seine Métropole et Rouen Métropole coopèrent afin d'élargir le périmètre géographique à celui de l'Axe Seine, espace de ressources naturelles, de transformations industrielles, de mobilités et de connexions qui permet de lier enjeux écologiques, attractivité territoriale et transformation industrielle.

LA LOW-TECH AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL

Les solutions « low-tech » répondent au contexte des crises énergétiques et des matières premières. Elles permettent de participer à la transition écologique sur la base de solutions techniquement simples, peu énergivores, demandant peu de ressources pour être conçues, répondant à des besoins essentiels et accessibles au plus grand nombre.

Fin 2023, la direction Innovation territoriale a représenté Le Havre Seine Métropole en participant au jury du second appel à projets de l'ADEME Normandie sur les low-tech.

Quatre lauréats du territoire communautaires ont été récompensés : la Ceinture Verte à Montivilliers (fabrication d'outils de maraîchage), PERMAC au Havre (Plateforme d'échange et de réemploi de matériaux de construction), la Consigne Havraise (fabrication de contenants alimentaires réutilisables) et la Belle Tech à Saint-Romain-de-Colbosc (production d'un biochar). Celle-ci a d'ailleurs été labellisée dans le cadre du programme Le Havre, ville portuaire intelligente.

De nouvelles sources de financement sont identifiées pour développer la low-tech. L'objectif est de connecter la low-tech aux filières industrielles et numériques afin d'engendrer un cercle vertueux de transformation économique, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

CHIFFRES CLÉS 2023

100 PARTICIPANTS DONT 40 INVESTISSEURS ONT ASSISTÉ À L'ÉVÉNEMENT LE HAVRE DESTINATION INVESTISSEMENT

120 PARTENAIRES PRIVÉS ET 47 PORTEURS DE PROJETS LABELLISÉS IMPLIQUÉS DANS LE HAVRE, VILLE PORTUAIRE INTELLIGENTE

4 LAURÉATS DU TERRITOIRE RÉCOMPENSÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS DE L'ADEME SUR LES LOW-TECH

1 ENTREPRISE LABELLISÉE LOW-TECH DANS LE CADRE DU PROGRAMME LE HAVRE, VILLE PORTUAIRE INTELLIGENTE



lehavreseinemetropole.fr